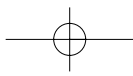
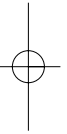
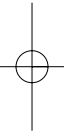
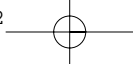


LES ETATS GENERAUX
DE L'OUVERTURE
DES MARCHES
DE L'ENERGIE



**LES ETATS GENERAUX
DE L'OUVERTURE DES MARCHES
DE L'ENERGIE**

mercredi 16 novembre 2005
Maison de la Chimie -Paris

présidé par

François-Michel GONNOT
Député de l'Oise

sous le haut patronage de

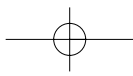
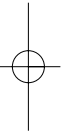
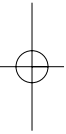
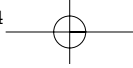
Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre

Jean-Louis DEBRE
Président de l'Assemblée Nationale

Thierry BRETON
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

et de

François LOOS
Ministre délégué à l'Industrie



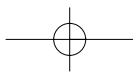
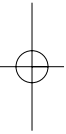
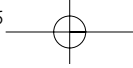
Remerciements

François-Michel GONNOT remercie Dominique de VILLEPIN, Premier Ministre, Jean-Louis DEBRÉ, Président de l'Assemblée Nationale, Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et François LOOS, Ministre délégué à l'Industrie, qui ont bien voulu accorder leur haut patronage à ce colloque, ses collègues parlementaires, François BROTTES, député de l'Isère, et Serge POIGNANT, député de Loire Atlantique, qui ont participé à ces travaux, ainsi que les hauts responsables administratifs, les experts et les professionnels qui ont bien voulu intervenir durant cette journée et dont les communications, les réflexions et les échanges ont concouru au succès et à l'intérêt de ce colloque.

Sa gratitude va également aux partenaires dont le concours en a permis l'organisation :

EDF – Gaz de France – RTE – SERCE – BP

ADEME – AREVA – DIRECT ENERGIE – FIEEC
GIMELEC – SER – SNCF – SPEGNN
SUEZ – SYCABEL – TOTAL



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Ouverture du colloque</i> | 1 |
| FRANCOIS-MICHEL GONNOT Député de l'Oise | |
| <i>Introduction</i> | 5 |
| JEAN-MARIE CHEVALIER Professeur à l'Université Paris Dauphine | |
| <i>Le bilan de l'ouverture des marchés...</i> | 13 |
| HELMUT SCHMITT VON SYDOW Directeur des Energies Conventionnelles à la Commission européenne | |
| JEAN SYROTA Président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) | 21 |
| ANDRE MERLIN Président du Forum européen de l'énergie et des transports, Président du directoire de RTE | 25 |
| DOMINIQUE MAILLARD Directeur général de la DGEMP (Direction générale de l'énergie et des matières premières) | 31 |
| <i>TABLE RONDE 1 :</i> <i>LE TRANSPORT, LA DISTRIBUTION :</i> <i>APRES L'AUTONOMIE,</i> <i>LE TEMPS DES INVESTISSEMENTS</i> | 35 |

| | |
|---|-----------|
| <i>TABLE RONDE 2 :</i> <i>LES FOURNISSEURS :</i> <i>LE JEU DES ACTEURS,</i> <i>LES PRIX ET L'ACCES A L'ENERGIE</i> | 59 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <i>Intervention</i> Christophe BEAUX Directeur du Cabinet du Ministre délégué à l'Industrie | 71 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| <i>TABLE RONDE 3 :</i> <i>LES CONSOMMATEURS,</i> <i>LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC</i> <i>ET LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE</i> | 75 |
|--|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <i>TABLE RONDE 4 :</i> <i>LE RENDEZ-VOUS DE 2007</i> | 99 |
|---|-----------|

Ouverture du colloque

FRANCOIS-MICHEL GONNOT

Député de l'Oise

Merci d'assister à ce 3^{ème} rendez-vous du Club Énergie & Développement. En 2003, nous avons étudié de quelle façon une politique énergétique peut dynamiser une politique industrielle. L'année dernière, nous nous étions penchés sur la hausse du prix de toutes les énergies. Cette année, nous allons dresser les Etats généraux de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Ce thème, qui a un parfum du passé, n'a rien de révolutionnaire. Il correspond simplement à l'idée qu'il est peut-être temps de faire l'état du marché, de nos entreprises, et du fonctionnement de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz en France. Celle-ci est une réalité depuis maintenant près de quatre ans, et concerne désormais, depuis le 1^{er} juillet 2004, l'ensemble des professionnels.

Je rappellerai que c'est la France qui, en décembre 2000 au sommet de Barcelone, avait exigé qu'en 2006, un bilan de l'ouverture des marchés soit effectué, avant de passer à l'ouverture totale au 1^{er} juillet 2007.

La Commission européenne a, comme vous le savez, commencé son propre bilan, à travers deux de ses directions : la Direction Concurrence et la Direction Transports/Energie.

Des premiers éléments de réponse ont été rendus publics le 15 novembre 2005 à Bruxelles, et nous allons, à travers ce modeste colloque, entamer en France un bilan sur les actions de ces quatre dernières années.

Je remercie tous les intervenants. Je voudrais tout particulièrement remercier trois d'entre eux qui vont nous donner le point de vue de trois institutions majeures : la Commission européenne, en la personne de Monsieur Helmut Schmitt Van Sydow, nous rappellera les premiers enseignements qu'elle tire de l'ouverture des marchés. Je voudrais également remercier la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et son Président, Monsieur Jean Syrota, qui nous apportera la vision française. Régulateur et observateur attentif du fonctionnement du marché, elle est dans une situation privilégiée pour observer ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien. Enfin, je voudrais remercier le Ministère de l'Industrie, à travers la personne de Monsieur Dominique Maillard, Directeur général de l'Énergie et des Matières Premières, qui nous apportera l'appréciation des pouvoirs publics et du gouvernement français sur l'ouverture du marché français du gaz et de l'électricité depuis 2000.

Ensuite, nous entamerons quatre tables rondes : la première nous permettra de faire le point sur la séparation juridique, patrimoniale qui a dû avoir lieu, notamment chez les deux opérateurs historiques, pour répondre aux critères de Bruxelles et séparer les activités concurrentielles de celles qui restent dans le domaine régulé. Nous verrons aussi cet important et difficile problème des investissements, toujours nécessaires, notamment sur les infrastructures de transport et distribution. Nous évoquerons ensuite le problème des interconnexions, sans lesquelles il ne peut y avoir de marché unique du gaz et de l'électricité en Europe. Dans une deuxième table ronde, nous nous intéresserons davantage au secteur concurrentiel, et nous recueillerons les premières réactions des opérateurs aux premières conclusions de la Commission européenne. Cet après-midi, lors de la troisième table ronde, nous nous pencherons sur les missions de

service public : nous essaierons de comprendre comment le consommateur, et demain le particulier, apprécieront l'étape de 2007. Nous étudierons la manière dont les opérateurs, le régulateur et le marché comptent continuer à imposer les missions de service public, et comment ils comptent aborder le difficile problème du maintien des tarifs à côté des prix. Nous essaierons également de mesurer l'enjeu de la maîtrise de la demande d'énergie, axe dans lequel la France se lance et qui est aujourd'hui nécessaire, notamment au regard de nos engagements internationaux et des préoccupations environnementales mondiales. Dans une quatrième table ronde, nous analyserons comment les opérateurs se préparent très concrètement à l'étape de 2007, les questions qu'ils se posent et les premiers éléments de réponse qu'ils comptent apporter.

J'évoquais tout à l'heure le bilan : comment la France va-t-elle faire son bilan ? Qui va en prendre l'initiative, quelle forme prendra-t-il à côté du bilan et des initiatives de la Commission européenne ? Quelle valeur la France donne à ce bilan, quels enseignements – il y en aura forcément – allons-nous en tirer ? Quelle valeur juridique leur donnerons-nous ensuite ? Faut-il ou non une nouvelle loi, cette loi peut-elle, vu le calendrier électoral en France, être votée avant l'été 2006 ? Les opérateurs ont-ils besoin d'un dispositif législatif ou réglementaire supplémentaire avant d'affronter l'étape de 2007 ? Quel sera l'avenir des tarifs ? Comment peut-on y voir plus clair sur les mécanismes de fixation des prix ? En fin de matinée, le Ministre de l'Industrie – ou son représentant, puisque Monsieur François Loos a été appelé à Tunis pour représenter la France à un important colloque sur la société de l'information – nous apportera un certain nombre de réponses à ces questions.

Nous aurons également un invité surprise. Il s'agit de Monsieur Tsygankov, Directeur des affaires internationales de Gazprom, qui nous adressera le premier bonjour officiel de Gazprom en France. En effet, comme vous le savez, Gazprom est sur le point d'arriver sur le marché concurrentiel de la fourniture de gaz, et un dossier

d'agrément a été déposé auprès du Ministère de l'Industrie la semaine dernière. Monsieur Tsygankov nous expliquera pourquoi Gazprom arrive sur le marché, quelles sont les nouvelles relations que Gazprom entend établir avec un certain nombre d'opérateurs en France et plus particulièrement Gaz de France. Il nous expliquera la place que Gazprom espère conquérir sur le marché français et comment la Russie compte garantir la sécurité d'approvisionnement de l'Europe.

Je voudrais remercier le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre, le Ministre de l'Economie, des finances et de l'Industrie, le Ministre délégué à l'Industrie, qui ont tous accordé leur patronage à ce colloque. Je voudrais également remercier toutes les entreprises qui ont rendu possible l'organisation de cette journée. Très officiellement, je déclare donc ouverts ces Etats généraux de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Nous allons maintenant accueillir le professeur Jean-Marie Chevalier, qui va nous dresser un tableau des contraintes pesant sur les marchés de l'énergie en Europe et dans le monde, toile de fond indispensable pour bien comprendre la situation présente et future de l'Europe.

Introduction

PROFESSEUR JEAN-MARIE CHEVALIER

Université Paris Dauphine

C'est toujours un plaisir pour moi d'introduire ces débats. On ne peut pas parler de régulation et dérégulation des marchés du gaz et de l'électricité en Europe sans se situer dans un cadre mondial, qui est de plus en plus contraignant et dans lequel nous sommes de plus en plus insérés. Il est frappant de constater que dans l'énergie, les questions d'environnement et d'énergie sont maintenant indissociablement liées, aux niveaux local, national, européen et de plus en plus à un niveau mondial.

L'an dernier à la même époque, il était affirmé que 2004 était une année charnière. 2005 tend à confirmer un changement du paysage énergétique du gaz, de l'électricité, du charbon et du pétrole.

Les éléments nouveaux

Si les marchés européens du gaz et de l'électricité ont peu bougé, un certain nombre d'autres éléments ont en revanche bougé, ne serait-ce que l'ouverture du capital de deux grandes entreprises françaises. De plus, au niveau international, a eu lieu à la fois une exacerbation des tensions et une exacerbation des incertitudes. L'an dernier à la même époque, le prix du pétrole s'élevait à 40 dollars. Il est ensuite monté à 70 dollars pour redescendre à 60 dollars : il s'agit là de phénomènes relativement nouveaux. Curieusement, on s'attend, depuis cette flambée des prix, à ce que la croissance économique et les forces de rappel jouent. Si les économistes

constatent en effet des élasticités prix des individus et des ménages et de certaines entreprises qui consomment moins, les croissances économiques américaine et européenne ne montrent pas, en revanche, pour l'instant, d'indices indiquant que le prix du pétrole puisse casser la croissance. Cela constitue plutôt une bonne nouvelle. Toutefois, n'oublions pas que les pays très pauvres en souffrent beaucoup.

En outre, une loi américaine comportant des incitations pour la relance du nucléaire est enfin passée, ce qui me paraît extrêmement important. Nous pensons que d'ici 2015, deux réacteurs pourraient être construits aux Etats-Unis

Les cyclones Katrina et Rita représentent des événements, non prévus, et tout à fait extraordinaires dans la mesure où l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a débloqué de manière très rapide des stocks de produits pour les placer sur le marché. Il y a trois mois, personne n'aurait pu imaginer que les stocks de l'AIE puissent servir pour alléger le marché américain. Ces deux cyclones représentent des éléments majeurs dans la mesure où la plus grande région énergétique du monde a été touchée dans son intégralité, à savoir la production de gaz et de pétrole, le transport de gaz et de pétrole, le raffinage, la production d'électricité et la pétrochimie.

Lors du sommet du G8 à Gleaneagles, Tony Blair a réussi à arracher une signature sur l'importance des questions de changements climatiques et d'environnement, qui sont maintenant intégrées dans une problématique mondiale, même si les Etats-Unis ont signé avec une certaine réticence.

Enfin, le marché du CO2 a été lancé en Europe, événement dont nous avons tendance, nous, Européens, à sous-estimer l'importance.

Dans ce contexte, cela donne force à ce que mon collègue de Dauphine, Jan Keppler nomme le triangle de la problématique, c'est-à-dire énergie-environnement-compétitivité, équation difficile à résoudre dans cet univers complexe et incertain.

Les marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité

Le prix du pétrole constitue le prix directeur : 36 % de l'énergie consommée dans le monde est issue du pétrole. Il est donc clair que le pétrole est, en termes de prix, une énergie motrice.

Il est important de garder à l'esprit que l'évolution du pétrole ces dernières années démarre en 1998 à 10 dollars, niveau insupportable pour les grands pays exportateurs et les pays de l'OPEP. Ceux-ci se réunissent donc, coupent la production, faisant ainsi remonter le prix du pétrole à la fameuse fourchette de 22-28 dollars, considérée comme admissible et bonne pour l'économie mondiale. L'OPEP a magnifiquement bien joué son rôle entre 1999 et 2003, cette dernière année étant l'une des années les plus exceptionnellement turbulentes de l'histoire du pétrole. Malgré les troubles connus par trois grands pays exportateurs – le Venezuela, le Nigeria et l'Irak – les prix ne flambent pas dans la mesure où l'OPEP met sur le marché les « *missing barrels* » ou barils manquants. En 2004, les demandes américaine et chinoise flambent, représentant la plus forte demande mondiale depuis trente ans, notamment du fait de la forte croissance américaine. Autrement dit, le poids de la croissance américaine reste une force extrêmement importante dans la compréhension du marché pétrolier. En 2005, nous sommes face à un marché très tendu et très sensible, où des effets psychologiques et le rôle des fonds d'investissement renforcent encore la volatilité du marché et sa sensibilité à différents événements. Il sera donc possible d'avoir des *speeds* de prix extrêmement élevés.

Cette dynamique n'est pour l'instant pas dommageable pour l'économie des pays riches. L'avenir est toutefois incertain. La question se pose néanmoins de savoir si, bien qu'il existe des réserves de pétrole et de gaz, les investissements du futur seront réalisés au bon moment et en quantité nécessaire pour transformer les réserves en capacité de production. Il s'agit selon moi de l'une des questions les plus fondamentales à l'heure actuelle, aussi bien pour le pétrole, le gaz et l'électricité.

Le marché du pétrole a également montré que des interdépendances jouent de façon extraordinaire. Nous sommes réellement dans une économie énergétique globalisée. Ainsi, le gaz qui n'a pas été produit pendant les cyclones Rita et Katrina devait alimenter les stockages pour l'hiver. Des tensions très fortes sont donc apparues sur les prix du gaz, qui ont atteint jusqu'à 16 dollars par million de BTU, ce qui était complètement impensable et imprévisible. Ces tensions sur le gaz risquent de continuer, en particulier si l'hiver est froid, et peuvent se répercuter sur le fioul – ce phénomène est déjà observé – et franchir l'Atlantique pour se répercuter en Europe avec un basculement sur l'électricité, qui pourrait générer une demande imprévue d'électricité. Pour la première fois dans l'histoire, un ouragan dans le golfe du Mexique peut avoir des répercussions sur les prix de l'électricité en Europe.

Sur le marché du gaz, la grande nouveauté réside dans le renforcement de la dynamique internationale avec des arbitrages transatlantiques. Aujourd'hui, de nombreux méthaniéristes qui pourraient venir vers l'Europe, sont tentés de se vendre aux Etats-Unis où les prix sont beaucoup plus rémunérateurs. Cette tendance s'accroîtra avec la soif américaine de gaz observée depuis environ deux ans et qui appelle du gaz normalement destiné à l'Europe. Il y a donc un bouleversement du marché gazier avec un développement rapide du GNL, pouvant entraîner certaines inquiétudes sur l'approvisionnement comme c'était le cas en mars dernier.

En revanche, les marchés ouverts du gaz sont très peu liquides. Des critiques virulentes sont formulées par la Commission européenne sur l'absence de liquidité et de transparence, sur les barrières à l'entrée et sur une concentration excessive. Au cœur de ce problème se pose la question de savoir si un équilibre ne doit pas être trouvé entre libéralisation et sécurité d'approvisionnement. Cette question demande beaucoup d'expérimentation, de dialogue et de concertation entre les différents participants.

Le marché de l'électricité est toujours à la recherche de la bonne architecture, ce qui montre que l'électricité n'est pas un marché comme un autre. En 2005, nous ne disposons toujours pas d'un modèle qui pourrait être présenté comme idéal. Les Américains procèdent à de nombreuses recherches sur ce sujet, mais il n'y a toujours pas d'optimum économique et nous avons des inquiétudes sur des pannes, des pénuries possibles, sur des pics de prix. Une augmentation du prix de l'électricité peut résulter de différents éléments qui se combinent : l'addition de prix élevés pour les combustibles, d'une mauvaise hydraulique, de conditions climatiques rudes et d'un incident quelconque sur une centrale ou une ligne de transmission provoque une hausse de prix immédiate et introduit un facteur de volatilité extrêmement élevée. De plus, en matière d'électricité, les fondamentaux ne sont pas très bien orientés. Le pétrole, le gaz et le charbon sont à la hausse. Les pays producteurs sont confrontés à la question de savoir s'ils vont investir ou s'ouvrir à l'investissement international. En outre, les acteurs du marché de l'électricité se demandent si les investissements du futur et de production seront réalisés au bon moment et à temps, et s'interrogent sur les mécanismes dont ils disposent au niveau européen pour les encourager.

Enfin, le marché du CO2 constitue un facteur de hausse, avec la question de la répercussion du prix du carbone sur le prix de l'électricité. L'un des meilleurs spécialistes des marchés de permis d'émission, le Professeur Ellerman, du *Massachusetts Institute of Technology*, a affirmé que les Européens avaient pris beaucoup d'avance dans la mesure où les vingt-cinq pays avaient réussi à s'accorder, et en peu de temps, sur les plans d'allocation et les quotas et à mettre en place. Ce message est extrêmement important dans la mesure où il est clair que le problème du carbone est un des problèmes majeurs de ce siècle.

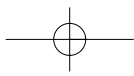
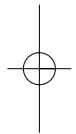
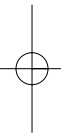
S'agissant des prix, la France et l'Europe sont insérées dans une dynamique de prix mondiale. S'agissant des discussions ayant eu lieu cet été, il convient de ne pas donner au consommateur de mauvais signaux : si les prix du pétrole et

du gaz augmentent, ils doivent être répercutés sur le consommateur. Ce dernier doit apprendre que nous sommes dans un univers compliqué, où tout ne dépend pas de l'Etat et où les prix dépendent de l'extérieur. Il s'agit là d'une mauvaise nouvelle dans la mesure où cela signifie peut-être que nous entrons dans un monde où l'énergie sera plus onéreuse. Dans cette transition, ce sont souvent les plus pauvres qui en font les frais, aux niveaux national, européen et international. La bonne nouvelle réside peut-être dans les frémissements de reprise du nucléaire, qui peut éventuellement introduire un plafond à l'augmentation des prix des énergies fossiles. L'affaire n'est pas jouée, mais il n'empêche que pour un économiste, j'ai été très marqué par le cas finlandais, où les industriels accèdent au kilowatt/heure à un coût et à un prix visibles et stables, ce qui est tout à fait nouveau. C'est pour cela que tous les travaux actuellement effectués sur la contractualisation des achats, notamment des industriels, par rapport à un schéma inspiré de la Finlande, me paraissent constituer à la fois un élément passionnant et porteur dans la mesure où il revient à introduire du fixe dans de la volatilité.

Je voudrais enfin rappeler que les deux dernières publications de l'AIE sont « *Save oil in a hurry* » et « *Save electricity in a hurry* ». Il s'agit d'un message fort : l'AIE affirme officiellement que les scénarios de « *business as usual* » ne sont pas soutenables. Ces deux petits ouvrages n'imposent pas aux Etats d'économiser l'énergie mais leur expliquent que des crises peuvent se déclencher dans le marché compliqué dans lequel nous sommes ; en conséquence, ils doivent être prêts à mettre en place des instruments dont une liste est proposée. Derrière ces messages est développée l'idée que l'efficacité énergétique est une priorité absolue figurant dans la loi française et la nouvelle directive européenne qui doit à tout prix être renforcée. Par ailleurs, ces ouvrages sont porteurs d'un message de diversification : aucune énergie n'est parfaite, chacune a sa place. Je pense qu'en Europe, nous sommes bien orientés à la fois sur l'efficacité et la diversification, qui sont les deux bonnes orientations prioritaires aujourd'hui.

François-Michel GONNOT

Nous allons à présent tirer les premiers enseignements de l'ouverture des marchés avec d'abord le regard de Bruxelles. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Helmut Schmitt Von Sydow. Vous étiez hier aux côtés des deux commissaires européens, qui, devant la presse européenne, ont dressé le premier bilan que la Commission tire de l'ouverture des marchés. En lisant la presse française depuis vingt-quatre heures, nous avons le sentiment, Monsieur le Directeur, que le bilan est assez contrasté et que la Commission a l'intention de faire bouger les choses.



Le bilan de l'ouverture des marchés

HELMUT SCHMITT VON SYDOW

Directeur des Energies Conventionnelles à la Commission européenne

Merci, Monsieur le député, Mesdames, Messieurs. En effet, le rapport est contrasté, dans la mesure où, d'une part, il analyse la situation et met le doigt sur les Etats membres en retard de transposition. De ce fait, nous ne tirons pas encore de conclusions opérationnelles : étant en attente des résultats de l'enquête sectorielle que nous avons lancée pour contrôler et évaluer le comportement des entreprises concernant les règles de concurrence, nous n'envisageons pas encore de prendre de nouvelles actions législatives. D'autre part, ce rapport permet d'apprécier la transposition de la législation européenne par les Etats membres. Il se situe à mi-chemin entre 2004 – libre choix du fournisseur par les grandes entreprises industrielles – et 2007 – libre choix pour tous, y compris pour les ménages. Si l'essentiel du travail doit, pour le moment, être fait par les Etats membres, cela est en totale conformité avec la philosophie de subsidiarité de l'Union européenne. En effet, nous nous intéressons davantage aux résultats qu'aux moyens.

Nous avons édicté un premier groupe de législations pour le gaz et l'électricité en 1996 et 1998 qui ne prévoyait qu'une dissociation de comptabilité entre les activités de production d'une part et celles de transports et de distribution d'autre part. Cela s'étant avéré insuffisant, une deuxième législation, adoptée en 2003 et objet du présent rapport, exige en outre

une dissociation juridique et organisationnelle, sans toutefois de dissociation de propriété. Si cette législation douce ne suffit pas, nous la renforcerons éventuellement. Le rapport n'envisage toutefois pas de telles mesures pour le moment.

Par ailleurs, vous noterez que j'emploie les termes « d'ouverture du marché », non de libéralisation, ni de dérégulation, ni même de privatisation. En effet, nous nous intéressons au résultat de l'ouverture des marchés, de la création d'un marché unique continental pour survivre dans le marché global. Nous ne souhaitons pas remplacer le monopole étatique par le monopole privé, qui est pire selon moi.

L'ouverture des marchés a conduit à une baisse considérable des prix, particulièrement à la fin des années 1990 : le prix de l'électricité a diminué de 20 %, et même de 40 % pour les grandes entreprises. Même si une légère remontée a récemment eu lieu, nous nous situons 10 % sous le niveau des années 1990. Notre objectif primordial n'est pas de baisser les prix, mais d'assurer la qualité du marché et le rendre efficace. C'est pourquoi les deux directives gaz et électricité, chacune dans leur article 3, énumèrent toute une série d'obligations de service public, en particulier la sécurité d'approvisionnement des points de vue technique et commercial.

Ce rapport est publié à un moment où la mise en œuvre des directives n'est toujours pas achevée. Une des priorités actuelles de la Commission étant une meilleure législation et notamment l'application stricte du droit communautaire existant, nous venons de renvoyer certains Etats devant la Cour de Justice européenne à Luxembourg. De plus, des mesures structurelles imposées par ces directives et la séparation juridique des gestionnaires de réseaux de transport sont encore inexistantes dans plusieurs pays. Même dans les Etats membres ayant légiféré, les sociétés concernées n'ont toujours pas mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires. Certains Etats accusent un certain retard en ce qui concerne la date de 2004, mais ils nous ont promis d'accélérer et d'anticiper la date de 2007.

Les Etats membres ont à plusieurs reprises, dans le cadre des objectifs de Lisbonne, demandé à la Commission de proposer et d'appliquer des politiques permettant l'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence des industries des réseaux. Il est urgent que certains Etats membres s'y attèlent sérieusement pour assurer le succès du marché intérieur d'électricité et de gaz. Il convient en outre d'aborder de façon constructive la question des structures du marché. Pour la Commission, le remplacement du monopole réglementé par un monopole ou un oligopole dérégulé a peu de sens et peut être défavorable au consommateur. Une réelle concurrence nécessite la présence sur le marché européen d'un nombre suffisant de sociétés qui puissent librement se concurrencer entre elles. Nous restons persuadés que le principal obstacle à la concurrence est le manque d'intégration des marchés nationaux vers un marché commun. De nouvelles infrastructures sont indispensables et les Etats membres jouent un rôle clé dans les procédures d'octroi des autorisations de construction de ces lignes. Les infrastructures existantes doivent également être mieux utilisées, ce qui exige davantage de coordination entre les gestionnaires de réseaux de transport. Ces sujets seront une priorité pour la Commission et le régulateur des Etats membres dans la mise en œuvre de la législation existante. Un des indicateurs pour nous renseigner sur le degré d'intégration et le degré d'ouverture des marchés est le taux de changement de fournisseurs, qui est encore assez faible à ce jour, même si de nombreux clients ont réussi à renégocier leur contrat avec leur fournisseur historique. Je m'empresse de préciser que notre objectif n'est pas que les acteurs changent de fournisseur, mais la possibilité de changer devra être assurée. Les niveaux insuffisants de dissociation semblent également décourager les changements de fournisseurs, que certains consommateurs perçoivent comme risqués. Seule une dissociation efficace des fonctions de réseaux par rapport aux fonctions commerciales de production et de vente permettra d'assurer le fonctionnement d'un marché véritablement concurrentiel.

Une application rigoureuse des règles de concurrence est nécessaire aux niveaux national et européen. Les Etats membres devraient en outre considérer des politiques actives visant à stimuler la concurrence. Des règles appropriées sur les obligations de transparence et de divulgation d'informations importantes doivent aussi être établies.

Malgré ces obstacles, il convient de ne pas être défaitiste. Si les prix de l'électricité ont augmenté au cours des trois dernières années, ils sont 10 % moins élevés, en valeur réelle, qu'en 1997. Les prix des certificats d'émission de CO₂ ont atteint un niveau qui n'avait pas été prévu par de nombreux observateurs. La Commission suit attentivement l'évolution de ces mécanismes et pourrait décider l'année prochaine de mesures d'adaptation de ce système. Certaines industries grandes consommatrices d'énergie se plaignent de la volatilité et de l'imprévisibilité des prix. Cette question, qui mérite toute notre attention, est liée au problème du pétrole. A cet égard, nous avons renforcé notre dialogue avec les pays producteurs de pétrole.

Les grands consommateurs devraient pouvoir se couvrir contre les variations de prix. L'objectif des directives européennes n'est pas de contraindre les sociétés et les consommateurs à conclure uniquement des contrats à court terme. Le fonctionnement du marché de gros mérite une attention particulière, plus spécialement au niveau de la transparence et des pouvoirs de l'autorité de surveillance des marchés. Je fonde beaucoup d'espoir à ce que l'enquête sectorielle actuellement menée par la Commission sur les marchés d'électricité et de gaz aboutisse à une amélioration du fonctionnement des marchés de gros.

Je reste convaincu qu'un marché concurrentiel de l'électricité et du gaz est un bon choix. De nombreuses craintes relatives à l'ouverture des marchés ne se sont pas vérifiées et de nombreux secteurs ont progressé et le cadre réglementaire se met en place. Il avait également été affirmé que les sociétés n'investiraient pas dans les installations de production et les infrastructures, ce qui ne s'est pas produit. De nombreux

progrès sont toutefois encore nécessaires. Les directives actuelles doivent être entièrement mises en œuvre ainsi qu'une série d'initiatives réglementaires soutenant un meilleur degré d'intégration du marché européen.

Le marché du consommateur domestique doit être réellement ouvert et opérationnel. Les outils devront être en place pour absorber et gérer dix fois plus de consommateurs éligibles.

L'introduction de la concurrence n'est pas le seul objectif de la politique énergétique de l'Union européenne : l'efficacité énergétique et la sécurité d'approvisionnement en sont des composantes essentielles, ce qui nous distingue de notre ami américain. En cas de pénurie en effet, les Etats-Unis ont tendance à augmenter la production et à chercher de nouvelles sources de pétrole, tant sur leur territoire qu'à l'étranger. A l'inverse, la première réaction de l'Union européenne en cas de pénurie est de diminuer la consommation, en vue d'une plus grande efficacité énergétique. Dans ce contexte, il convient de remarquer qu'un grand marché intérieur du gaz, par exemple, attirera davantage de fournisseurs, ce qui renforcera la sécurité d'approvisionnement. La plupart des consommateurs devra également répondre à des signaux de prix à long terme si nous ne voulons pas nous trouver dans une situation insoutenable, face, entre autres, à la sécurité d'approvisionnement.

Les directives imposent aux Etats membres des obligations considérables relatives aux droits du consommateur et à la protection du client vulnérable. Les entreprises du gaz et de l'électricité, particulièrement les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution, doivent disposer de suffisamment de personnel qualifié pour éviter des incidents sérieux sur les réseaux, tels que les *black-out*. Les sociétés doivent bénéficier d'incitations pour maintenir leur réseau et un système clair de pénalités et de primes peut aider à assurer un meilleur niveau de service. Les opérateurs ont des obligations de qualité de service.

En conclusion, je reviendrai sur la globalité du marché européen pour le secteur de l'énergie. Du point de vue juridique et politique, notre politique englobe non seulement la concurrence et le marché intérieur mais également la durabilité, la sécurité d'approvisionnement et le service public. L'aspect géographique des marchés globaux est également important, et nous sommes fiers que le modèle européen de l'ouverture des marchés soit de plus en plus copié par d'autres Etats, tels que les pays du Maghreb. Le 25 octobre dernier, les pays de l'ex-Yougoslavie avec la Roumanie, la Bulgarie et éventuellement la Turquie ont signé un traité créant une communauté de l'énergie. Elle est de première importance d'un point de vue politique dans la mesure où elle représente le premier traité multilatéral après une décennie de disputes et de guerres. En outre, ce traité est économiquement important : il met un terme à l'isolement technique de la Grèce, construit un pont vers les fournisseurs du Moyen-Orient et le bassin caspien. Le marché de l'énergie n'est donc pas un marché à seulement vingt-cinq Etats membres, mais il s'agit d'un marché européen englobant tous nos voisins.

François-Michel GONNOT

La situation est donc plutôt contrastée au niveau européen. La France est-elle plutôt un bon élève ?

Helmut SCHMITT VON SYDOW

La France se situe en assez bonne position. Elle a pris des initiatives au niveau du Conseil des Ministres et du Conseil européen pour lancer la création d'un véritable marché intérieur et elle a transposé la directive comme un des premiers pays le 9 août 2004.

François-Michel GONNOT

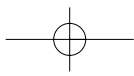
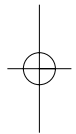
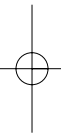
Pouvez-vous confirmer le calendrier de la Commission sur l'année 2006 ?

Helmut SCHMITT VON SYDOW

Nous connaissons une petite accélération générale, suite aux dernières déclarations lors du dernier Conseil européen, notamment de Tony Blair, qui a plaidé à plusieurs reprises pour une véritable politique commune – un *pool* – de l'énergie en Europe. Il s'agit d'un important changement de cap. Il y a deux ans en effet, lors des discussions sur l'article du projet de constitution européenne consacré à l'énergie, les Britanniques avaient insisté pour l'ajout d'un troisième paragraphe préservant le droit des Etats membres à décider eux-mêmes des ressources et des structures d'approvisionnement. Nous prévoyons la publication en mars 2006 d'un Livre Vert sur la politique énergétique en générale. Mi-2006, nous attendons les résultats de l'enquête sectorielle sur l'aspect de la concurrence, à partir de laquelle nous pourrions tirer des conclusions sur les mesures à adopter vis-à-vis des entreprises. En parallèle enfin, nous aurons une communication sur la transparence, notamment du marché pétrolier.

François-Michel GONNOT

Merci. Nous allons maintenant passer au regard du régulateur français sur l'ouverture des marchés. Monsieur Jean Syrota, vous avez gentiment accepté de nous communiquer vos derniers chiffres sur l'état de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz. Je souhaiterais également que vous nous fassiez part du sentiment du régulateur sur l'étape de 2007.



JEAN SYROTA

Président de la CRE
(Commission de régulation de l'énergie)

Je voudrais vous présenter successivement quatre points principaux : quelques chiffres pour caractériser l'ouverture des marchés à l'heure qu'il est, quelques indications sur les prix de marché, sur les freins au développement de la concurrence, et enfin sur l'échéance du 1^{er} juillet 2007.

Quelques chiffres

Nous notons un développement assez régulier du nombre de sites qui choisissent l'éligibilité. L'augmentation est de 30 000 clients par mois, et 330 000 sites ont aujourd'hui choisi l'éligibilité, ce qui est beaucoup dans l'absolu. Nous nous réjouissons que tout se soit bien déroulé en juillet 2004. A l'inverse, le nombre de 330 000 comparé aux 4,5 millions de sites éligibles représente peu.

Un des critères utilisés par la Commission européenne est la part de marché des fournisseurs alternatifs. Cette part est de l'ordre de 14 %, et ils alimentent 2 % des sites éligibles. Là encore, cette part peut sembler correcte dans la mesure où la situation précédente était celle du monopole. Dans l'absolu pourtant, cela n'est pas énorme.

La nouveauté réside dans le grand nombre de fournisseurs, et il en est de même pour le gaz, pour lequel la même présentation s'applique.

La nouveauté pour les consommateurs, notamment pour les consommateurs éligibles, réside dans le fait qu'ils peuvent

bénéficiaire de nouvelles offres, de conditions contractuelles négociables, et de prestations supplémentaires tels qu'un bilan de consommation, des conseils en développement durable ou en économie d'énergie, la facturation unique en cas de multi sites.

Les prix

On entend dire que l'ouverture des marchés fait augmenter les prix. Je voudrais simplement faire remarquer que l'augmentation des prix de l'électricité a commencé vers la fin de l'année 2003. Or l'ouverture des marchés a eu lieu en 1990 en Grande-Bretagne, en 1998 en Allemagne et en 2000 en France. Il n'y a donc pas de corrélation entre l'ouverture des marchés – décision juridique ayant des conséquences pratiques – et l'augmentation des prix de l'électricité. On aurait plutôt tendance à voir une corrélation avec le prix du gaz tel qu'il est coté à Zeebrugge ou sur le marché britannique : le prix de gros coté sur les marchés électriques serait relativement proche du coût de production, d'installation de cycles combinés à gaz consommant du gaz au prix où il est coté sur le marché britannique et sur Zeebrugge. Si cela était vrai, nous pourrions penser qu'un jour, le prix du Trustee baisserait.

On a entendu parler d'interférences dans la formation des prix de l'électricité et de la cotation des droits d'émission du gaz carbonique. Par ailleurs, selon certaines informations qui circulent, le marché ne serait pas un véritable marché, et il serait donc préférable d'en surveiller le fonctionnement. A ce titre, le marché français n'est pas systématiquement surveillé par une autorité indépendante. Le Conseil de la concurrence exerce un contrôle *a posteriori*, avec lequel nous avons pensé articuler notre action, en devenant un expert et un précurseur. Finalement, le Parlement, à l'occasion du vote de la loi du 13 juillet 2005, a limité le rôle de la CRE à une surveillance sur les marchés organisés et les échanges aux frontières, non sur la formation des prix, qui représente tout de même 90 % des transactions. La loi prévoit qu'un décret d'application, non encore paru, précisera le mode opératoire du régulateur.

Les freins au développement de la concurrence en gaz et électricité

L'indépendance de gestion des opérateurs historiques en distribution et la distinction dans leur sigle n'est pas encore suffisante pour que l'on puisse affirmer qu'ils sont clairement et complètement séparés.

La coexistence de tarifs réglementés et de prix de marché, qui relèvent de logiques différentes, constitue une vraie difficulté. Les tarifs réglementés sont des tarifs de monopole qui doivent couvrir les coûts comptables. En France, les coûts comptables de l'électricité, issue d'une production nucléaire et hydraulique, ont tendance à être stables, voire même décroissants, alors que le prix de marché, fortement lié au combustible fossile, est actuellement en forte augmentation. Cette situation pose des problèmes aux fournisseurs alternatifs et distributeurs non nationalisés qui achètent l'électricité sur le marché et sont contraints par les tarifs réglementés.

Un autre frein est constitué par une approche restrictive de l'éligibilité. Les lois n'ont pas obligé les collectivités publiques et les nouveaux sites à aller sur le marché. Une disposition sur les stockages de gaz joue un rôle important pour le prix global du gaz sur le marché : l'usage de ces stockages n'est pas régulé.

Il existe en outre des obstacles constatés partout en Europe :

- l'insuffisance du gaz disponible hors contrats à long terme, pouvant alimenter une concurrence ;
- l'insuffisance des interconnexions électriques et gazières, particulièrement avec des congestions des interconnexions électriques localisées aux frontières, et en matière électrique une coordination insuffisante entre gestionnaires de réseaux pour assurer l'interopérabilité des réseaux nationaux ;

- et enfin, selon la Commission européenne, l'insuffisance des pouvoirs et de l'indépendance des régulateurs en certains endroits.

L'étape de 2007

Le CRE se borne à lire les textes des directives, en vertu desquelles, à partir du 1^{er} juillet 2007, tous les clients sont éligibles. Cette échéance a déjà été anticipée dans un certain nombre d'Etats membres et nous estimons que seule une nouvelle directive indiquant une nouvelle date pourrait changer cette disposition.

Nous considérons que ce qui a été fait par la CRE pour préparer juillet 2004 devrait conduire à des résultats comparables et de nature à permettre une entrée sur le marché rapide, aisée et gratuite pour tous ceux qui le souhaiteront.

En résumé, la concurrence se développe sur le marché français de l'électricité et du gaz, mais reste encore insuffisante, en particulier parce que le contexte n'est pas très favorable. L'objectif est aujourd'hui plutôt, à titre d'étape intermédiaire, la constitution de marchés régionaux. En tout état de cause, la CRE ne voit pas le bénéfice que l'on pourrait tirer d'un report de l'échéance du 1^{er} juillet 2007.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur le Président. La question n'est cependant pas aussi simple que cela : il faudra bien lever les freins avant de faire accélérer les choses. Nous allons donner la parole à Monsieur André Merlin, président du directoire de RTE. Monsieur Merlin, vous êtes également président du Forum européen de l'énergie et des transports, qui regroupe tous les réseaux de transport européens. Vous allez donc nous donner un éclairage, d'abord français, pour savoir si tout est en ordre du côté de RTE. Ensuite, vous nous ferez part du regard de l'Européen que vous êtes.

ANDRE MERLIN

Président du Forum européen de l'énergie et des transports,
Président du directoire de RTE

Merci de m'avoir invité à ce colloque. Je m'exprimerai effectivement davantage en tant que président du Forum européen des transports et de l'énergie qu'en tant que président du directoire de RTE.

RTE se porte bien et les échéances de notre calendrier sont respectées. Nous avons en effet séparé juridiquement RTE d'EDF, avec la création d'une filiale, conformément à la directive et à la loi votée en août 2004. Une étape très importante qui, je l'espère, viendra vite, est l'ouverture du capital de RTE à des institutionnels publics, comme le prévoit la loi de 2004. Je pense qu'il s'agira d'une étape très importante pour garantir l'indépendance managériale de RTE, la situation en France étant assez particulière.

Le Forum est un comité consultatif auprès de la Direction générale Transports/Energie de la Commission européenne, qui a pour but d'émettre des avis sur les projets de directives et de livres verts et livres blancs. Nous sommes donc en amont du processus d'élaboration des directives, ce qui représente tout son intérêt dans la mesure où ce forum réunit un certain nombre de représentants de la société civile compétents dans le domaine des transports et de l'énergie.

Je voudrais revenir sur le modèle européen du marché de l'électricité et donner un éclairage sensiblement différent de celui précédemment donné par Messieurs Chevalier et Von Sydow. Je ne pense pas être en contradiction avec leurs propos.

En premier lieu, lorsque nous comparons la situation de l'Europe avec le reste du monde, particulièrement l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Asie, le modèle européen du marché de l'électricité apparaît finalement comme un bon modèle, qui peut toutefois être amélioré. En effet, chaque Etat membre dispose d'autorités de régulation indépendantes. Cela a été difficile à obtenir, mais cette condition est remplie grâce à la deuxième directive. Ces autorités définissent les règles *ex ante* et contrôlent leur application *ex post*. Il est sans doute possible d'aller plus loin, notamment au niveau de l'harmonisation des pouvoirs des régulateurs et des règles de fonctionnement du marché.

Ensuite, il existe en Europe des gestionnaires de réseaux qui gèrent à la fois les flux et les infrastructures, ce qui est très important lorsque l'on compare cette situation à celle, par exemple, des Etats-Unis. Je considère que les *blacks out* ayant eu lieu aux Etats-Unis en particulier ainsi qu'en Italie sont liés à la séparation entre gestionnaires des flux et gestionnaires des infrastructures. Les Italiens en ont tiré les conséquences : ils viennent de créer une société qui fusionne ces deux activités. La Grèce, la Hongrie et l'Irlande n'ont pas encore procédé à ce changement ; je pense qu'il serait souhaitable qu'ils le fassent.

En troisième lieu, nous disposons en Europe de bourses d'électricité facultatives, qui révèlent des prix servant de référence à des contrats bilatéraux. Je rejoins l'idée précédemment exprimée selon laquelle il faudrait sans doute davantage favoriser des contrats à plus long terme. Nous voyons l'intérêt que cela peut présenter, notamment pour des clients électro-intensifs ; je pense que la Commission européenne y travaille. La gestion des congestions se fait sur la base de mécanismes de marché. C'est également très

important dans la mesure où cela permet de révéler les insuffisances du marché liées aux insuffisances des interconnexions. Là encore, la situation n'est pas idéale : malgré l'adoption de la deuxième directive et du règlement, il n'y a pas encore, sur toutes les interconnexions, cette gestion sur la base de mécanismes de marchés. J'espère que cela se mettra en place courant 2006. Je tiens toutefois à préciser que la France n'est pas en retard, et qu'elle avance dans cette voie.

Enfin, un dernier élément me paraît très positif : le mécanisme de compensation financière mis en place entre les gestionnaires de réseaux de transport pour permettre la suppression des péages de transit dans le cadre des échanges transfrontaliers. Ce mécanisme n'existe pas dans les autres régions du monde. Aujourd'hui, à l'exception de l'Angleterre, tous les pays européens y adhèrent.

En définitive, je considère ce modèle comme une base solide permettant, je pense, de construire un véritable marché de l'électricité en Europe.

Malgré cela, il convient de s'interroger sur ses insuffisances : je note, en particulier, la nécessité d'élaborer un bilan prévisionnel au niveau européen. Un tel bilan existe déjà en France. Ce bilan est en outre prévu dans le cadre de la nouvelle directive « Sécurité d'approvisionnement » qui devrait être adoptée dans les semaines à venir. Cela permettra non seulement d'évaluer les risques pesant sur l'approvisionnement en électricité dans chaque pays d'Europe, mais également d'évaluer la capacité d'interconnexion la plus utile pour garantir cette sécurité globale d'approvisionnement.

Je partage l'avis des intervenants précédents selon lequel les interconnexions sont insuffisantes entre les réseaux électriques des Etats membres. Il ne s'agit pas d'un problème de financement mais de volonté politique et de processus administratifs de plus en plus longs. Il est donc nécessaire que la Commission européenne considère cette question

comme l'un des problèmes clés devant être résolu dans les années à venir. De nouveaux textes européens devraient permettre une avancée en prévoyant de nommer un coordonnateur au niveau européen en cas de difficulté dans la construction des lignes d'interconnexion. Cela ne suffira cependant pas ; les difficultés devraient perdurer encore longtemps. Il ne faut pas concevoir le marché, dans les années qui viennent, sur l'idée qu'il n'y aura plus de congestions en Europe.

Je partage également l'idée d'une meilleure coordination dans la gestion du système électrique européen, ce qui passe par une harmonisation des règles de fonctionnement des réseaux de transport. Celle-ci doit s'accompagner d'un pouvoir de sanction dès lors que ces règles ne sont pas appliquées. A ce titre, je voudrais vous faire part de l'initiative prise aux Etats-Unis au travers de l'*Energy Policy Act*, qui crée, au niveau fédéral, une agence pour la sécurité du réseau. Celle-ci aura le pouvoir à la fois d'élaborer ses règles et de les faire appliquer.

En dernier lieu, je pense qu'il faut s'interroger sur l'intérêt d'un dispatching européen permettant de mieux gérer les flux au niveau de l'ensemble du système électrique.

François-Michel GONNOT

Monsieur Merlin, nous avons bien compris : vous êtes pressé de l'ouverture du capital de RTE.

André MERLIN

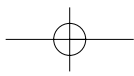
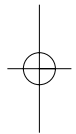
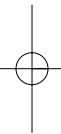
Aujourd'hui, EDF, opérateur dominant en France, est propriétaire à 100 % de RTE, et est, par conséquent, majoritaire au sein de son Conseil de surveillance. Si nous estimons que cela est normal, nous sentons bien que cette situation ne peut être que transitoire et ne doit pas durer plus de quelques mois, faute de quoi la Commission européenne

– et d’autres acteurs – s’inquiéteraient de l’indépendance de RTE par rapport à sa maison mère.

François-Michel GONNOT

A présent, le regard du Ministère de l’industrie, avec Monsieur Dominique Maillard.

Monsieur Maillard, je crois que tous les acteurs du marché du gaz et de l’électricité qui sont dans la salle attendent vos commentaires sur les premiers éléments du bilan de la Commission européenne ? Qu’est-ce que le gouvernement ou l’administration répondent au président de la Commission de régulation de l’énergie qui fait remarquer qu’il existe un certain nombre de freins à lever avant l’ouverture totale du marché ?



DOMINIQUE MAILLARD

Directeur général de la DGEMP (Direction générale de l'énergie et des matières premières)

Bonjour Mesdames, Messieurs. Etant le dernier intervenant de ces préliminaires, je me bornerai à ajouter un certain nombre d'éléments à ce qui a pu être dit précédemment.

Sur les étapes de la libéralisation, je soulignerai qu'en France, depuis trois années, une loi est adoptée chaque année concernant l'électricité et le gaz. Il y a donc de nombreux éléments à assimiler, certains de ces textes reviennent sur des textes précédents, ce qui ne contribue pas toujours à la clarté de la compréhension des acteurs. Un important chemin a ainsi été déjà parcouru.

Le processus d'ouverture des marchés

J'insisterai simplement sur ce qui peut être le souci du gouvernement : concilier l'ouverture des marchés avec d'autres impératifs de la politique énergétique, la loi du 13 juillet 2005 ayant été l'occasion de les inscrire de manière très explicite. Comment garantir au consommateur que les bénéfices qu'il peut légitimement attendre du processus d'ouverture des marchés ne seront pas compensés par des inconvénients, avec des inquiétudes qui peuvent se manifester sur la sécurité d'approvisionnement, voire sur la préservation de l'environnement ? Ceci explique pourquoi les textes pris en France depuis 2000 prévoient des mécanismes complémentaires, dont nous nous efforçons de veiller à la totale compatibilité avec les marchés. Le gouvernement ne considère pas qu'il puisse s'en remettre

uniquement à l'ouverture des marchés pour régler toutes les questions de politique énergétique. La sécurité d'approvisionnement reste un souci et un sujet sur lequel le réflexe, en France et dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis est de se tourner, en cas de difficulté, vers les acteurs mais également vers l'Etat et les pouvoirs publics.

La dernière loi du 13 juillet 2005 ne traite pas essentiellement d'ouverture des marchés, même si elle comporte des dispositions concernant ce sujet. Elle constitue un résumé des objectifs de la politique énergétique française, dans lequel on voit apparaître quatre grands thèmes qui sont au cœur de la politique énergétique française depuis au moins trente ans : l'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement, le prix compétitif de l'énergie pour lequel il est possible de considérer que l'ouverture des marchés est effectivement l'instrument approprié, la préservation de la santé des citoyens et de leur environnement, et enfin la garantie de la cohésion sociale et territoriale derrière lesquelles se trouve un ensemble de missions de service public. Je rappelle que cette loi a également consacré la maîtrise de la demande énergétique et a affirmé le rôle des énergies réduisant à la fois notre dépendance énergétique et nos émissions de CO₂, c'est-à-dire le nucléaire et les énergies renouvelables.

Le marché

Comme il a été clairement évoqué par Jean-Marie Chevalier, l'un des éléments qui concourra à l'ouverture des marchés est l'accroissement des interconnexions. Je me permettrai de rappeler qu'il ne suffit pas de disposer d'interconnexions, celles-ci devant être associées à des capacités suffisantes de production et d'importation. Cet élément est également un facteur d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement. Nous nous trouvons donc devant un objectif qui a la bonne vertu de permettre la satisfaction de deux ambitions.

Une question classique se pose : le marché, à lui seul, aura-t-il les moyens de développer et de répondre à la bonne hauteur ? Il existe deux écoles. L'une consiste à dire que si le marché dispose des bons signaux, il investira. Les sceptiques, quant à eux, admettent que le marché est effectivement fait pour cela mais il existe des délais, des conjonctures, des phénomènes d'attentisme en cas d'incertitudes sur l'évolution des prix et leur volatilité. Il est donc nécessaire d'aider le marché et c'est la raison d'être de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique. La loi du 3 janvier 2003 a ajouté cette même obligation pour le gaz et celle du 13 juillet 2005 pour les énergies thermiques (plan chaleur). Il existe néanmoins une différence assez importante sur laquelle je souhaitais attirer votre attention entre la PPI électrique et les deux programmations sur le gaz et la chaleur : en cas de constat de l'inadéquation prévisionnelle entre l'offre d'électricité et la demande, les pouvoirs publics disposent de la possibilité de lancer des appels d'offre pour remédier à ce déséquilibre, qu'il soit quantitatif – véritable déficit en capacité de production – ou qualitatif. La loi ne prévoit pas d'équivalent pour le gaz et la chaleur à ce stade : ce rapport sera simplement un document permettant d'éclairer le marché sur ce qui est dans les tuyaux et ce qu'il est envisagé de faire. Cette information sera ensuite donnée aux acteurs et opérateurs du marché pour se mettre en ligne avec les objectifs tels qu'ils auront pu être définis.

Les problématiques actuelles

Il s'agit en premier lieu de la problématique des prix. Les prix, notamment ceux de l'électricité, augmentent et sont volatiles. Ces facteurs ne sont pas favorables au développement de certaines activités électro-intensives en Europe. Je crois que ce souci est examiné par la Commission européenne.

Deuxièmement, le marché gazier présente encore une maturité et une fluidité insuffisantes, et le marché *spot*

représente une faible part. Cela devra être concilié avec le souci traditionnel du marché gazier de la sécurité d'approvisionnement, associée en France et dans d'autres pays européens à des contrats à long terme. S'agissant de la préparation de l'échéance du 1^{er} juillet 2007, je dirai que nous sommes à mi parcours entre 2004 et 2007. En plus des retours d'expérience, nous devons nous livrer à des analyses en France, à partir de la connaissance des marchés, notamment la connaissance qu'en a développée la CRE et ce qu'en pensent les différents acteurs et tout particulièrement les consommateurs. En effet, cette ouverture est, *a priori*, faite d'abord pour eux. Enfin, un équilibre doit être trouvé entre des préoccupations fortes de sécurité d'approvisionnement, de service public et d'environnement. Je rejoins ainsi le triangle évoqué par Jean-Marie Chevalier, qui n'est autre que le triangle du développement soutenable.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur le Directeur. Nous avons compris que vous étiez bien sûr très attentif à tout ce qui se passait.

Nous allons attaquer la première table ronde, consacrée aux activités, toujours régulées, de transport et de distribution.

TABLE RONDE I

LE TRANSPORT, LA DISTRIBUTION : APRES L'AUTONOMIE, LE TEMPS DES INVESTISSEMENTS

INTERVENANTS

Olivier LAVOINE

Adjoint Directeur division systèmes électriques de RTE

Thierry PROUTEAU

Directeur collectivités locales de Gaz de France Réseau
Distribution Ile-de-France et Directeur de GRD Ile-de-France

Michel MASSONI

Directeur de l'accès aux réseaux électriques à la CRE

Jean-Pierre CHARDON

Président du Gimélec

Laurent TARDIF

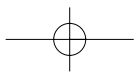
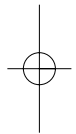
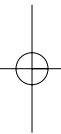
Président du Sycabel

Philippe GUILLEMOT

Président d'AREVA T&D

Pierre ROEHRI

Président du Syndicat professionnel des entreprises
électriques et gazières non nationalisées (SPEGNN)



François-Michel GONNOT

Je m'adresse tout d'abord à Monsieur Lavoine. Votre président nous a indiqué que RTE était en ordre de marche. Le confirmez-vous ?

Olivier LAVOINE

Je peux effectivement confirmer que RTE, créé il y a cinq ans, dans le cadre de la loi du 10 février 2000, est en ordre de marche depuis quelques années. Une étape principale a été franchie, qui est celle de la séparation juridique d'EDF. Depuis le 1^{er} septembre dernier, RTE est donc une société anonyme, encore filiale à 100 % d'EDF. La question de l'efficacité des dispositions mises en place par RTE doit surtout être posée aux acteurs du marché, en particulier la question de sa réelle indépendance pour faire fonctionner le marché tel qu'il existe aujourd'hui en France.

François-Michel GONNOT

J'adresse la même question à Monsieur Thierry Prouteau.

Thierry PROUTEAU

Au titre des directives européennes, Gaz de France a été conduit, entre 1998 et 2003, à restructurer ses activités en opérant une séparation organisationnelle entre d'une part les activités de fourniture et de vente d'énergie et d'autre part les activités liées aux infrastructures, dont le réseau de distribution. S'agissant de l'activité de distribution, en application de la loi du 9 août 2004, nous l'avons organisée autour de deux entités : d'une part Gaz de France Réseau Distribution, gestionnaire de réseau ayant la responsabilité de la performance économique industrielle et d'autre part EDF-Gaz-de-France Distribution, opérateur commun avec EDF. Ce distributeur a en charge tout ce qui est lié à la

sécurité industrielle, à l'acheminement du gaz, à l'accès au gaz – en particulier le développement du réseau et le raccordement – les services autour de la livraison du gaz au client, la gestion déléguée du service public par le biais des contrats de concession signés avec les collectivités locales.

François-Michel GONNOT

Monsieur Massoni, confirmez-vous aux parlementaires ici présents que tout est en place et que Bruxelles validera le dispositif difficilement installé ?

Michel MASSONI

Je voudrais tout d'abord préciser que les choix d'organisation sont de la première responsabilité des gestionnaires de réseaux. Le régulateur n'est qu'un observateur et n'est présent que pour mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements. En particulier, le régulateur n'est concerné que par la manière dont les réorganisations mises en place influent ou non sur le bon fonctionnement des marchés.

La situation

La situation a beaucoup évolué par rapport au point de départ mais elle est encore largement perfectible.

Les choix d'organisation qui ont été faits reposent sur trois organismes, conformément à la loi du 9 août 2004 : un gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, un gestionnaire du réseau de distribution de gaz et un organisme support électricité/Gaz de France grande distribution. Lorsqu'on se réfère à la définition qu'en donne la loi, ces trois organismes répondent incontestablement aux critères énoncés par la directive qui en font des gestionnaires de réseau de distribution. Par conséquent, toutes les

obligations que cette directive fait peser sur les gestionnaires de réseau de distribution doivent être respectées par ces trois organismes .

Voici quelques exemples importants pour le bon fonctionnement du marché. Le premier d'entre eux est l'indépendance de gestion des gestionnaires de réseau, moyen constituant l'élément essentiel de l'atteinte de l'objectif principal, à savoir le traitement non discriminatoire de tous les utilisateurs de réseau dans l'accès et l'utilisation de ces réseaux. Cette indépendance passe en particulier par l'indépendance des managers. Les dispositions de la directive traitant ce sujet sont en partie traduites dans la législation et la réglementation française. Ainsi, la loi du 9 août 2004 dispose, très judicieusement, qu'un décret qui n'est pas encore paru doit être pris pour la protection des intérêts du management du réseau de transport d'électricité.

Les réseaux de distribution sont dans la même situation. Il convient de se poser la question de savoir s'il n'est pas nécessaire d'établir des garde-fous identiques.

Un deuxième élément est le mode de supervision économique que les opérateurs verticalement intégrés peuvent exercer sur les activités de réseau. Là encore, la législation communautaire est extrêmement claire : un groupe énergétique intégré ne dispose que d'un droit de supervision économique global sur la gestion des activités de réseaux, c'est-à-dire qu'il ne peut ni ne doit interférer avec les décisions individuelles. Nous devons veiller à ce que le droit de supervision de l'organisme chargé de gérer le réseau, par ailleurs tout à fait légitime, ne dérive pas vers une orientation de ces activités dans un sens qui ne serait pas celui de la non-discrimination exigée par les textes communautaires et transposée en droit français.

La loi française impose que des codes de bonne conduite doivent être établis pour les gestionnaires de réseaux. Cette disposition est en cours d'application. Le régulateur doit également remettre chaque année un rapport, notamment au

Parlement, sur son appréciation du contenu et de l'exécution de ces codes de bonne conduite. Ce dossier est actuellement en cours d'instruction par la CRE. Ce sujet est suffisamment important pour que, alors même que ces codes de bonne conduite viennent seulement d'être élaborés, le collège des commissaires ait estimé nécessaire de s'exprimer sur leur contenu, sans attendre la fin de l'année 2006.

Je souhaite enfin évoquer deux points qui montrent qu'il s'agit d'une question d'obligation de résultat bien plus qu'une obligation de moyens. Les questions de comportement sont tout à fait essentielles au bon fonctionnement du marché, tout marché reposant sur la confiance des acteurs de marché. Ainsi la publicité institutionnelle des groupes intégrés doit s'efforcer d'éviter toute confusion entre les activités concurrentielles et les activités sous monopole réglementé. Par ailleurs, la bonne image de service public des gestionnaires de réseaux en France peut être détournée à des fins commerciales, ce qui est susceptible d'entraîner des difficultés avec les concurrents.

François-Michel GONNOT

Nous avons entendu un certain nombre de chiffres sur lesquels se sont engagés les uns et les autres. Cependant, si certaines professions espèrent, certaines s'inquiètent. Je passe la parole au président du Gimélec, Monsieur Chardon : comment financer les investissements nécessaires ? Comment avez-vous réagi, vous, professionnels, aux annonces d'investissements colossales faites par le groupe EDF pour les réseaux de distribution et de transport, ainsi que les engagements pris par Gaz de France pour les prochaines années ? Il semble que nous rentrions dans une nouvelle étape, celle des investissements.

Jean-Pierre CHARDON

Ces déclarations nous remplissent d'espoir puisque les industries du Gimélec ne sont pas encore sorties de plusieurs années de faiblesse d'achats en matériel électrique par RTE et EDF. Le fait que ces changements importants soient affirmés nous conforte dans notre idée que l'ouverture des marchés de l'énergie ne doit pas être synonyme de dégradation de la qualité du courant. Il est évident que la continuité de service est pour tous – industriels, tertiaire et demain particuliers – un impératif. L'irrigation des technologies de l'information et de la communication dans tous les secteurs de la vie économique génère de nouvelles contraintes pour le distributeur, et par conséquent pour le réseau de transport. C'est pourquoi nous fondons nos espoirs, au-delà des déclarations qui ont été faites, sur le fait que notre réseau en France, bien que plus jeune comparé à d'autres pays voisins, devrait faire l'objet de renforcements. Les perturbations engendrées par la mise sur ce réseau de produits non conformes ou d'installations mal protégées nécessitent des mesures nouvelles. L'augmentation régulière de la demande, notamment dans le tertiaire et le domestique, nécessitera probablement, dans des régions à faible activité industrielle, des investissements de transport pour renforcer les réseaux. Il est évidemment qu'une plus grande automatisation des réseaux et un contrôle accru des réseaux supposent des aménagements importants. L'évolution des matériels est aujourd'hui potentiellement très importante : elle peut répondre en intégrant des fonctions nouvelles, notamment de commande, à des besoins très importants du distributeur et du transporteur en quête de continuité de service mais aussi d'efficacité opérationnelle. Tout ceci nous semble devoir s'organiser dans un véritable partenariat entre les fournisseurs d'équipements, RTE et les distributeurs. Ceci doit se faire dans le dialogue, le respect mutuel et la complémentarité des compétences. Il nous appartient, à nous constructeurs, de proposer, en liaison avec les opérateurs, les aménagements et nouveautés possibles. Il revient au transporteur et au distributeur d'orienter les recherches, de définir leurs besoins et de décider des nouvelles solutions.

Nous espérons plus d'investissements et nous sommes prêts à engager un dialogue efficace.

François-Michel GONNOT

Monsieur Laurent Tardif, confirmez-vous, au nom de Sycabel, ce constat ? Estimez-vous réellement que ces dernières années ont connu un sous investissement dans les réseaux de transport et distribution ? Les investissements annoncés par les deux opérateurs sont-ils nécessaires pour la qualité du service rendu ?

Laurent TARDIF

Je vous adresse tout d'abord quelques mots sur le Sycabel, notre syndicat professionnel : il s'agit de l'ensemble des fabricants de fils et de câbles électriques français. Il date de 1917, ce qui crédibilise d'autant les données statistiques qu'il peut produire. Son chiffre d'affaires est important : il s'élève à 2 milliards d'euros, dont 45% à l'exportation. Il représente 95 % de la production française, et compte parmi ses adhérents au moins les deux leaders mondiaux dans le domaine.

S'agissant des réseaux de transport, l'ensemble des investissements en câbles aériens et souterrains, essentiellement réalisés par EDF ou RTE aujourd'hui, ont été en baisse importante sur une période de 25 ans puisqu'ils sont passés de 100 millions à 30 millions d'euros par an, en monnaie courante, comme on le voit sur le graphique projeté. En outre, la partie « câbles souterrains » n'a pas remplacé les conducteurs aériens, ce qui correspond bien à une baisse des investissements sur l'ensemble des réseaux, malgré des innovations récentes apportées par les constructeurs, on peut noter des conducteurs aériens à capacité de transit renforcée, des câbles souterrains allégés et économiques permettant une approche de chantier clé en mains, et enfin de nouvelles technologies de câble 400 kilovolts souterrains à isolation

synthétique aujourd'hui mondialement reconnues. Les investissements du gestionnaire de transport se sont probablement dirigés vers le renforcement des ouvrages suite aux tempêtes et nous espérons beaucoup, au cours des prochaines années, de l'élargissement des enveloppes d'investissement pour la construction de nouvelles liaisons et la maintenance des réseaux.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur Tardif. Monsieur Guillemot, même cri d'inquiétude ?

Philippe GUILLEMOT

Areva T&D réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires hors de France. Nous nous étions habitués à voir les budgets d'investissements sur la France diminuer année après année. Il faut reconnaître que depuis deux ans, sur la partie transport, les budgets d'investissements et les perspectives pour les années à venir sont à la hausse. Nous sommes à la fois sur les équipements pour les infrastructures mais également sur les solutions pour le pilotage des flux eux-mêmes. Nous avons vu un changement dans la nature des investissements : en plus des investissements sur les nouvelles lignes permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement de régions telles que la Bretagne ou la région PACA, se développent également des besoins pour une plus grande stabilité du réseau, et ce pour deux raisons. Il s'agit en premier lieu de l'introduction, de plus en plus importante, de sources d'énergie renouvelables mais instables. Il s'agit en second lieu de la nécessité de trouver des solutions pour résister mieux à des événements climatiques majeurs, tels que les tempêtes. Les nouveaux investissements constituent également pour nous de belles perspectives, un EPR représentant des lignes supplémentaires pour acheminer l'électricité.

Enfin, les préoccupations pour sécuriser le réseau au sens large – la cyber-sécurité – deviennent aujourd’hui de plus en plus importantes.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur le Président. Monsieur Chardon, confirmez-vous que la distribution, à l’instar du transport, à besoin d’investissements ? Il y a en effet de vraies problématiques, je pense par exemple aux micro-coupures que désormais l’informatique ne peut plus accepter...

Jean-Pierre CHARDON

Absolument, nous sommes, je l’espère, à la fin d’une période d’investissements en baisse. Il nous paraît évident que l’usage de nouvelles technologies, notamment de l’informatique, nécessitera une qualité d’énergie croissante, ce qui implique des investissements complémentaires voire nouveaux sur les réseaux et la distribution pour que le réseau soit efficace.

François-Michel GONNOT

Merci. Nous allons à présent nous tourner vers les responsables des investissements de demain. Monsieur Lavoine, confirmez-vous l’engagement de RTE pour tenter de remédier à la baisse des investissements de ces dernières années ? Que faire pour avoir de meilleures interconnexions ? La création d’un certain nombre de capacités de production supplémentaires nécessiteront des infrastructures de transport nouvelles ? Nous pourrions également évoquer la Corse, etc...

Olivier LAVOINE

Seul RTE a la responsabilité de proposer au régulateur un programme d'investissements, qui doit répondre à un certain nombre de besoins : la qualité de livraison de l'énergie auprès des clients industriels et des distributeurs, la résolution de congestions sur certaines parties du réseau, l'accueil de la nouvelle production sur le réseau français, l'adaptation de notre réseau à l'évolution de la consommation, et enfin le développement de nos interconnexions afin de créer un véritable marché européen.

S'agissant de la baisse des investissements, deux éléments doivent être signalés. D'une part, dans les années 1980, la France disposait d'un programme nucléaire extrêmement important qui a nécessité la construction d'une ossature de réseaux de façon extrêmement rapide. D'autre part, les délais de construction des ouvrages électriques sont de plus en plus longs du fait de la longueur des procédures administratives. Je vous délivre à présent quelques chiffres.

François-Michel GONNOT

Justement, le Président Gadonneix s'est récemment engagé auprès du Ministre de l'Economie et des Finances sur des chiffres forts – 45 milliards d'euros d'investissements dans les cinq ans à venir – ce qui représente environ le chiffre d'affaires d'EDF. Les investissements RTE sont compris dans cette somme ?

Olivier LAVOINE

Je ne peux vous parler que des investissements de RTE. Il me paraît difficile que quelqu'un d'autre qu'un membre de RTE puisse s'engager sur les investissements de RTE, qui de toute façon, sont soumis à l'approbation de la CRE.

L'année 2005 devrait s'achever avec un budget d'investissement de l'ordre de 430 millions d'euros sur l'ensemble des lignes. Nous prévoyons, sous réserve de l'approbation du régulateur, un budget de l'ordre de 480 millions d'euros pour 2006 et de l'ordre de 600 à 620 millions d'euros pour 2007.

François-Michel GONNOT

Il s'agit des engagements de RTE uniquement. Monsieur Francony, responsable de la distribution au sein du groupe EDF est dans la salle. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les engagements d'EDF dans la distribution en termes d'investissements, et notamment ceux évoqués par le Président Gadonneix il y a quelques jours ?

Monsieur FRANCONY

Le Président Gadonneix a évoqué les engagements pris par l'entreprise dans le cadre du contrat de service public, notamment sur les réseaux de distribution. Les signaux forts qui avaient été envoyés par un certain nombre de parties prenantes avaient déjà amené le Président Gadonneix à faire une correction de trajectoire début 2005 et à ajouter au programme de l'année 85 millions d'euros d'investissements à la somme de 1,4 milliard initialement prévue pour la distribution, soit 6 à 7 % en plus. Dans le cadre du contrat de service public, des discussions ont porté sur les besoins en matière de sécurisation, de sécurité des personnes et d'environnement - qui sont les trois faits générateurs importants d'investissements - et sur la nécessité de repenser une stratégie globale. Cette réflexion a conduit à penser que cela conduirait à une augmentation des investissements de 6 % par an par rapport à une somme d'1,5 milliard, ce qui représente un investissement supplémentaire de 300 millions d'euros supplémentaires sur les deux années 2006 et 2007. Cela représente, par rapport aux investissements spécifiques de sécurisation et d'environnement, une

croissance de 20 % et montre la prise en compte réelle des besoins. Un suivi à l'échelle départementale est prévu.

Je vous précise par ailleurs que le système de régulation français présente une particularité : les décisions touchant à la spécification de la qualité de la fourniture et au niveau d'investissement sont arrêtées par les pouvoirs publics. Les tarifs de réseaux sont fixés par le régulateur au terme d'une procédure qui a récemment permis une accélération de la procédure d'approbation. La simultanéité de la négociation du contrat de service public et de la renégociation du tarif de réseau a permis, dans l'exposé des motifs de la CRE, la reconnaissance claire que lorsqu'un investissement résulte d'une obligation réglementaire ou d'un contrat de service public, il est automatiquement reconnu par le régulateur. Il vient incrémenter la base d'actifs et est rémunéré à un taux récemment porté à un niveau considéré comme un pas significatif vers une incitation raisonnable à investir.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur Francony. Le gaz a également besoin d'investissements, et connaît lui aussi des difficultés sur les réseaux, notamment de transport, qui contribue à la mauvaise fluidité du marché. Pour Gaz de France, pouvez-vous nous donner quelques chiffres sur les investissements réseaux et distribution pour 2005, 2006, 2007 ?

Thierry PROUTEAU

L'ambition est de poursuivre les investissements sur le réseau, tant sur le registre de la qualité, de la modernisation, que de son développement. L'activité de distribution du gaz naturel représente 175 000 kilomètres de réseau, desservant un peu moins de 9 000 communes en France, qui couvrent elles-mêmes 75 % de la population française. En 2004, le distributeur a investi de l'ordre de 700 millions d'euros, ce niveau d'investissements ayant été reconduit sur l'année

2005. Ces investissements représentent environ 70 % des investissements d'infrastructure du groupe Gaz de France. Côté transport, ces investissements étaient de l'ordre de 200 millions d'euros par an, et ils ont vocation à augmenter de façon importante.

Le distributeur est un investisseur qui évolue dans un monde intégré dans le cadre d'une rémunération fixée par le régulateur, ce qui crée une exigence de performance industrielle, en conformité avec les exigences de la CRE et des acteurs du marché. L'ambition du distributeur est de poursuivre ses investissements tant en termes de développement du réseau au profit de l'ensemble de la communauté gazière que de qualité et de sécurité.

François-Michel GONNOT

Sur la fonte, suite au drame de Mulhouse, les maires restent inquiets. Le Président Cirelli avait pris des engagements très forts, à savoir la suppression de la fonte grise d'ici trois ans. Où en êtes-vous ?

Thierry PROUTEAU

Nous avons résorbé 840 kilomètres de fontes en 2004 et nous en aurons résorbé près de 900 kilomètres fin 2005. Et l'ensemble du réseau fonte sera effectivement résorbé dans le cadre des engagements pris.

François-Michel GONNOT

L'engagement sera donc tenu ? Vous êtes dans le calendrier ?

Thierry PROUTEAU

Absolument.

François-Michel GONNOT

Monsieur Massoni, les investissements sont *boostés*, et ils sont nécessaires. Ils sont payés dans le tarif d'utilisation des réseaux de transport et de distribution, que vous venez de baisser. Comment vont donc à l'avenir être financés ces investissements ? La baisse des tarifs entraîne une limitation de la capacité d'investissement des opérateurs. Pouvez-vous nous expliquer cette réforme des tarifs ?

Michel MASSONI

Votre interrogation comprend deux questions et il convient de se focaliser sur la capacité d'autofinancement que dégagent ces tarifs. En effet, pour l'électricité, le gouvernement a adopté le 23 septembre dernier une proposition de la CRE visant à remettre d'aplomb le tarif d'utilisation des réseaux électriques. Le tarif actuellement en vigueur a été développé dans les années 2001-2002 sur des bases financières dont la CRE avait annoncé d'emblée qu'elles étaient approximatives. Dès 2001, la CRE avait estimé nécessaire de disposer d'un tarif d'utilisation des réseaux suffisamment transparents pour que la dissociation comptable soit rendue effective. Or une dissociation comptable correcte suppose que les gestionnaires de réseaux aient une ressource parfaitement transparente issue d'un tarif adopté par le gouvernement, ce qui nécessite des bases comptables suffisamment pertinentes. Ce cercle a été rompu avec une dissociation comptable qui, en 2001, n'était pas suffisamment précise pour que le tarif établi sur ses bases puisse être considéré comme pérenne.

François-Michel GONNOT

En clair, vous avez baissé les tarifs, mais ceux-ci prévoient le juste retour pour les investissements des opérateurs.

Michel MASSONI

Nous avons baissé les tarifs dans la mesure où après l'établissement de la dissociation comptable, nous avons constaté qu'elle nécessitait des redressements de charges, auxquels a procédé la CRE. Le tarif qui vient d'être adopté par le gouvernement, et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006, tient compte de ces redressements de frontière. Ceux-ci expliquent en grande partie, notamment pour la grande distribution, les baisses nominales de tarifs. La situation du transport est différente : des facteurs de baisse de charges ou de baisse de tarifs, tels que l'accroissement des flux, sont largement compensés par des facteurs d'augmentation de charges, comme par exemple les prix de l'énergie nécessaires à la compensation des pertes inévitables dans les réseaux.

S'agissant des investissements, on note un effet de fixation de la base d'actifs régulés. Il s'agit de ce que le régulateur reconnaît comme actif efficace dans l'utilisation des réseaux et qui doit être rémunéré. Pour le transport, la base d'actifs régulés actuelle n'a pas énormément varié et s'élève à 11 milliards d'euros. La distribution, étant dans un régime concessionnaire, a nécessité un exercice beaucoup plus compliqué. Le premier tarif avait considéré une base d'actifs régulés de 4 milliards d'euros. La base d'actif actuelle, rémunérée par le tarif adopté par le gouvernement, dépasse les 26 milliards d'euros. Nous disposons donc à présent d'une base d'actifs lisible par les analystes financiers, conformes aux règles internationales communément admises (IFRS). Elle ne peut donc plus être considérée comme un bien qui puisse restreindre les investissements.

Les investissements ne peuvent pas être considérés comme dissuadés lorsque l'on augmente le taux de rémunération des actifs à l'intérieur desquels ils rentrent quand la base d'actifs est réévaluée année après année. J'ai trouvé EDF très modeste dans la mesure où, pour la distribution, nous intégrons 2,3 milliards d'euros d'actifs chaque année, rémunérés chaque année à 7,25%. Il convient de préciser que certains investissements sont réalisés par des financements de tiers,

tels que les raccordements, ce qui ajoute 800 millions d'euros par an en distribution. Nous rémunérons 2,3 milliards par an dans ce tarif. Il me paraît donc difficile d'affirmer qu'il restreint les investissements. Enfin, notre système prend en compte les ajustements financiers nécessaires à l'occasion de l'évolution des tarifs. L'un de ses mécanismes nous permet de prendre en compte les différences entre le réalisé et le prévu, notamment en matière d'investissements. Par conséquent, tout est en place pour que, si le besoin en est avéré, le tarif présent et les évolutions à intervenir entre 2007 et 2008 puissent en tenir compte.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur Massoni, ces précisions étaient utiles. Monsieur Pierre Roehri, vous représentez des petites entreprises. En tant que syndicat professionnel, estimez-vous pouvoir vous y retrouver dans les milliards d'investissements précédemment évoqués ?

Pierre ROEHRI

Les petites entreprises affrontent les mêmes contraintes que les grandes structures sur les investissements, qu'il s'agisse de celles liées à la sécurité, la modernisation des réseaux, leur mode de rémunération. Nous nous posons toutefois la question de savoir s'il est raisonnable, pour de très petites entreprises, d'être confrontées à l'ensemble de ces textes. Elles se voient parfois imposer des règles du jeu qui ne tiennent pas vraiment la route à ce niveau. Pourtant, elles n'ont pas réduit leurs investissements et continuent de participer au développement des réseaux.

Par ailleurs, une fois que l'on a compris les mécanismes complexes en matière de gaz (qu'il a fallu apprendre très vite), nous regrettons qu'à peine une règle est-elle édictée que le législateur est déjà en train de la modifier.

François-Michel GONNOT

Il s'agit là d'un message important, dans la mesure où nous pensons trop souvent que le marché de l'énergie ne compte que de grands opérateurs. Il y a aussi tout un tissu industriel comprenant de nombreuses PME. L'instabilité juridique, les réglementations changeantes peuvent perturber les capacités de développement des PME.

Pierre ROEHRI

Que les règles puissent changer ne nous gêne pas. Ce qui est plus difficile à vivre est la fréquence de remise en cause de ce qui vient à peine d'être mis en place.

François-Michel GONNOT

Ce message a été bien entendu. Monsieur Tardif, nous n'avons pas évoqué les investissements en matière d'enfouissement.

Laurent TARDIF

Nous pouvons évoquer les raisons pour lesquelles il faut investir dans l'enfouissement des réseaux de distribution. Le taux d'enfouissement d'un réseau correspond au rapport entre les kilomètres de câbles souterrains et les kilomètres totaux de circuit aérien et souterrain installés. En France, ce taux s'élève à 33 % pour les réseaux moyenne tension. Comparée aux autres pays européens, notamment l'Allemagne et la Belgique qui comptent plus de 65%, la France est en queue de peloton. Contrairement à une idée reçue selon laquelle cet écart s'explique par la différence des densités de population, il faut considérer le paramètre pertinent qui est la longueur de circuit par habitant, c'est-à-dire le ratio des kilomètres totaux de circuit ramenés au nombre d'habitants du pays. Or ils sont à peu près semblables dans tous les pays d'Europe. En France, avec des

poses annuelles de 6 000 km rapportées aux 600 000 km de réseau, le taux d'enfouissement peut progresser au plus de 1% par an. Dans le futur, une des bonnes raisons d'investir serait donc l'enfouissement, qui permettrait notamment d'améliorer les taux de coupure, la sécurité d'approvisionnement, la continuité de fourniture et la sécurité des personnes.

François-Michel GONNOT

Je pense que les responsables sont tout à fait conscients des efforts d'investissements qui doivent être fournis. Il sera également nécessaire d'arbitrer.

Un dernier dossier : celui des interconnexions.

Philippe GUILLEMOT

Les investissements concernant les interconnexions nécessitent des discussions au minimum bilatérales, ce qui est compliqué. Nous n'avons pas encore de visibilité sur les investissements concernant les interconnexions. Pourtant, force est de reconnaître qu'il n'y aura pas de politique énergétique européenne efficace sans des investissements dans le domaine des interconnexions. Nous sommes dans l'attente de mécanismes de décision dans ce domaine.

François-Michel GONNOT

En matière d'interconnexions, les seules décisions ne suffisent pas, une acceptation est nécessaire, notamment dans des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental. Que représente le financement des interconnexions ?

Philippe GUILLEMOT

Cela nécessite une centaine de millions d'euros. Aujourd'hui, les projets en cours sont essentiellement l'interconnexion France-Espagne et nous achevons le renforcement des interconnexions avec la Belgique. En revanche, sur les autres projets, nous rencontrons des problèmes de prise de décision, particulièrement concernant la réalisation des procédures administratives et la prise de décisions sur la construction de ces ouvrages.

François-Michel GONNOT

Il s'agit d'une vraie priorité. Comme le rappelait Monsieur Schmitt Von Sydow ce matin, il n'existe pas à ce jour de marché unique, mais des marchés régionaux, du fait des interconnexions. Ce sont des priorités européennes et nationales, particulièrement pour un grand pays énergétique comme la France.

Philippe GUILLEMOT

Si nous avons des autorisations, nous serons prêts à fabriquer les équipements pour les infrastructures électriques.

François-Michel GONNOT

Nous accueillons à présent un invité surprise, Monsieur Stanislas Tsygankov, Directeur des affaires internationales de Gazprom. La semaine dernière, la société a déposé une demande d'agrément pour être opérateur sur le marché français en qualité de fournisseur de gaz. Gazprom, un des grands fournisseurs de Gaz de France, fournit 25 % de la consommation française, et jouera donc, au cours des prochains mois, un rôle en tant que fournisseur direct. Je pense que Monsieur Tsygankov tient aussi à nous dire combien sa société et la fédération de Russie sont très

attentives à garantir la sécurité de l'approvisionnement de l'Europe.

Stanislas TSYGANKOV

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de m'offrir la possibilité d'intervenir à ce forum si prestigieux pour exprimer la vision de Gazprom, grand producteur et exportateur, sur l'état du marché gazier.

Gazprom est un fournisseur du marché européen en gaz depuis plus de trente-cinq ans et il y a à peine quelques mois, nous avons fêté le trente-cinquième anniversaire de notre coopération avec la France. Cette année, nous avons livré au marché européen environ 145 milliards de mètres cube de gaz naturel. Selon nos prévisions, la consommation de gaz en Europe continuera à croître et nous envisageons d'augmenter nos exportations d'ici 2010 à un volume de l'ordre de 180 milliards de mètres cube. Il va de soi que dans le cadre de tels projets importants, nous devons assurer la gestion et le contrôle de toute l'infrastructure que nous possédons en Russie. Nous avons des plans d'investissement relativement importants en ce qui concerne le maintien, la gestion et l'entretien du système d'exploitation, d'extraction et du transport de gaz en Russie. Les montants doivent atteindre l'année prochaine 10 milliards de dollars.

D'autre part, il est évident que pour assurer la sécurité et la stabilité de nos livraisons, nous devons disposer de garanties de transit. Ce transit est actuellement assuré grâce à nos trois principaux couloirs : le gazoduc Blue Stream du Sud vers le Nord, sur le fond de la Mer Noire ; le couloir de transport passant par l'Ukraine et le gazoduc Yamal-Europe via la Biélorussie et la Pologne. Afin de planifier et prévoir notre activité, nous devons disposer de trois éléments sur ces couloirs : des données techniques précises sur l'état de chaque gazoduc pour le contrôler, des contrats à long terme garantissant notre possibilité de recourir à ces lignes transit

que nous espérons avoir aux conditions prévues et existant en Europe, et enfin l'entretien de relations normales et réglementées avec le pays par lequel notre gaz doit passer. Nous envisageons la formule traditionnelle transitreur-payeur et ce contrat doit être échelonné sur une longue période. Malheureusement, le second gazoduc ne répond à aucun de ces critères. A ce jour, aucun contrat de transit pour l'année prochaine n'a été signé et les parties ont des approches de négociations assez divergentes. Nous estimons qu'un transit à travers le territoire ukrainien doit se voir appliquer les mêmes principes européens qu'aux autres pays. Mais la partie ukrainienne insiste sur l'attribution de conditions préférentielles ne correspondant pas aux critères du marché.

Par ailleurs, nous avons des plans assez importants en matière d'élargissement de réseaux de transport de gaz, dont le principal est la construction du gazoduc nord européen. Ce projet devra être effectué en consortium avec des grandes sociétés européennes, et ce qui le différencie des autres gazoducs est qu'il évite le transit par des pays tiers. Nous estimons qu'aujourd'hui, étant donné la situation avec les pays par lesquels notre gaz doit transiter, il serait intéressant d'impliquer le consommateur de notre gaz dans ce projet et il devra lui aussi en partager les risques. En ce qui concerne ce dernier tracé, vous savez que certains pays, y compris des membres de l'Union européenne, invoquent des raisons purement commerciales. Nous estimons pourtant que lorsqu'il s'agit de projets d'une telle ampleur et d'investissements d'un tel volume, c'est la Commission européenne qui doit se prononcer sur ce point, en décidant si l'Europe unie a besoin ou non de ce tracé.

En ce qui concerne nos plans stratégiques au marché européen libéralisé, nous nous positionnons en tant que fournisseur de gaz au consommateur final. Cela peut se traduire par l'acquisition de parts et un investissement dans le développement des réseaux de distribution, voire la vente et la livraison du gaz au point final de consommation. Cela concerne également le marché du gaz naturel en France.

Je voudrais souligner trois éléments clés. En premier lieu, nous avons suffisamment de ressources, d'infrastructures et surtout d'expérience pour assumer la consommation croissante en Europe. Ensuite, en matière de développement et d'exploitation des réseaux de transport de gaz, nous devons assurer le partage des risques entre le producteur et le consommateur. Enfin, nous devons pouvoir acheminer notre gaz à son consommateur, y compris en Europe, mais, je tiens à le souligner tout particulièrement, pas au détriment de nos engagements dans le cadre de contrats déjà existants. Cela concerne naturellement notre partenaire confirmé en France, Gaz de France, et je vous assure que nous ne cherchons en aucun cas à créer des situations de concurrence entre le gaz russe livré à Gaz de France dans le cadre des projets à long terme, et le gaz russe lorsqu'il sera directement livré au consommateur final.

Merci beaucoup de votre attention.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur le Directeur, ce n'était pas de la langue de bois, nous avons bien entendu vos messages. Merci d'être venu à Paris tout spécialement pour participer à ce colloque.

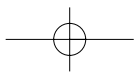
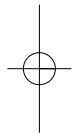
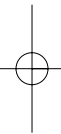


TABLE RONDE II

**LES FOURNISSEURS :
LE JEU DES ACTEURS,
LES PRIX ET L'ACCES A L'ENERGIE**

INTERVENANTS

Patrick HAAS

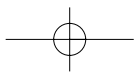
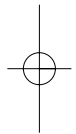
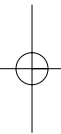
Président-directeur général de BP France

Jean-Pierre BENQUE

Directeur général adjoint commerce d'EDF

Fabien CHONE

Directeur général de Direct Energie



François-Michel GONNOT

Nous parlons à présent du secteur concurrentiel. Monsieur le Président Haas, vous êtes un opérateur bien connu sur les marchés français et européen, mais la libéralisation du marché du gaz introduit peut-être dans la stratégie de votre groupe des éléments d'appréciation nouveaux. Quelles évolutions de stratégie un groupe tel que le vôtre pourrait décider, notamment en France ?

Patrick HAAS

Notre stratégie gazière est guidée par le fait que le gaz est une source d'énergie de plus en plus importante. Au cours des vingt dernières années, il a crû à hauteur de 2,6 %, contre seulement 1,9 % pour les autres énergies et 1,5 % pour le pétrole. Pour nous, groupe pétrolier, il est donc indispensable de renforcer notre stratégie en matière d'activités gazières. Une des sources principales de croissance du gaz est liée à la production d'électricité : le gaz devient une source prépondérante en termes de production d'électricité. Nous faisons donc partie des nouveaux entrants, actifs en France depuis 2001.

François-Michel GONNOT

Quelle est la place d'un groupe comme le vôtre sur le marché français ?

Patrick HAAS

Nous avons fait le choix de commercialiser du gaz aux grands comptes et aux agrégateurs, afin de vendre en France le gaz que nous produisons à travers le monde. Je rappelle que nous sommes l'un des quatre plus importants producteurs de gaz au monde, et que nous produisons dans quasiment toutes les zones géographiques.

François-Michel GONNOT

D'où provient le gaz vendu sur le marché français ?

Patrick HAAS

Il provient bien évidemment des zones de la mer du Nord, ainsi que d'Algérie, d'Égypte, de Russie, de Norvège, et de Grande-Bretagne. Toutefois, l'arrivée du GNL, appelé à devenir une activité de plus en plus importante, permettra à l'Europe de s'approvisionner à partir d'autres sources.

François-Michel GONNOT

Le développement du GNL nécessite d'énormes investissements sur le transport, les terminaux, les capacités de stockage.

Patrick HAAS

Absolument. Un groupe comme le nôtre se doit d'être présent dans toute la chaîne. La production, qui est notre métier de base, suppose des installations de liquéfaction de gaz, le transport maritime puis la participation dans des terminaux. Nous disposons actuellement de deux terminaux et tentons d'entrer dans d'autres terminaux par le biais contractuel avec d'autres partenaires.

François-Michel GONNOT

La hausse des prix du gaz est-elle un frein ou confère-t-elle au contraire une capacité supplémentaire en matière d'investissements ?

Patrick HAAS

La difficulté tient au fait que les investissements sont réalisés à très long terme. Or le brut ne restera vraisemblablement pas aux niveaux récemment atteints. Il devrait diminuer à environ 40 dollars, en moyenne, au cours des cinq prochaines années.

François-Michel GONNOT

Nous avons une forte préoccupation sur les interconnexions de la France avec les pays voisins : la fluidité des marchés s'effectue difficilement. Comment un nouvel entrant tel que vous peut trouver sa place entre Gaz de France et Total ?

Patrick HAAS

Notre place n'est pas facile à trouver entre deux opérateurs historiques de taille. Nous sommes toutefois convaincus que de plus en plus d'acteurs prendront une place importante. Nous estimons que nous avons probablement un rôle à jouer compte tenu de notre place en matière de production. En cela, nous rejoignons la position de Gazprom.

François-Michel GONNOT

Les bilans qui nous ont été présentés ce matin révèlent qu'une importante contrainte pèse sur le gaz : les grands contrats gênent la fluidité du marché. Comment concevez-vous l'approche du marché français ?

Patrick HAAS

Je pense que les ventes *spot* seront de plus en plus nombreuses. Compte tenu de la taille des investissements à réaliser, ils devront être assis à un certain nombre de contrats à terme afin de garantir le passage à travers les terminaux.

François-Michel GONNOT

Quelle est la part de marché que vise BP à terme ?

Patrick HAAS

Nous ne parlons pas tellement en termes de part de marché mais plutôt en termes de croissance.

François-Michel GONNOT

Vous prévoyez donc une forte croissance mais la part de marché que vous visez restera faible, n'est-ce pas ?

Patrick HAAS

C'est en effet le cas pour l'instant.

François-Michel GONNOT

Merci de nous avoir présenté cette analyse.

Monsieur Benqué, il y a exactement un an, le Président Gadonneix nous avait indiqué, que le prix de l'électricité qui était à 33-34 euros le mégawatt, monterait à 35 euros puis se stabiliserait aux alentours de 40 euros. Aujourd'hui, il a atteint 46 euros. Que se passe-t-il ?

Jean-Pierre BENQUE

Les causes de cette hausse résident en premier lieu dans la résorption des surcapacités, à l'échelle européenne, impliquant de nouveaux investissements, et en second lieu, de manière non clairement prévisible, dans la hausse des

matières premières. Le Président de la CRE a montré la corrélation entre le prix de l'électricité et le prix des produits pétroliers, notamment du gaz. Une troisième cause réside dans les effets du CO2 sur le marché, qui représentent un certain souci. S'il est positif d'introduire des mécanismes de marché dans le CO2, les prix atteints méritent en revanche toute notre attention.

François-Michel GONNOT

Il convient de reconnaître que la problématique CO2 n'était pas correctement appréhendée au niveau des prix il y a encore un an. A combien s'élève aujourd'hui la contrainte CO2 sur le prix du mégawatt/heure ?

Jean-Pierre BENQUE

Le prix du CO2 s'élève à environ 20 euros par mégawatt/heure lorsqu'il est produit par du charbon. J'estime qu'il est donc compris dans une fourchette de 7 à 10 euros sur le marché, compte tenu des moyens de production.

François-Michel GONNOT

Partagez-vous l'idée précédemment exprimée selon laquelle les prix, qui avaient beaucoup baissé, ont beaucoup remontés, et que finalement, considérée sur une longue période, la situation n'est pas aussi dramatique que cela ?

Jean-Pierre BENQUE

Je partage tout à fait l'idée que la dynamique des prix, aujourd'hui à la hausse sur l'électricité, était dans les années 2000 à la baisse. Rien ne dit que la hausse actuelle continuera à perdurer. En revanche, certains fondamentaux économiques dans la production doivent être respectés, faute

de quoi les investissements n'auront pas lieu. Les prix de l'électricité resteront sans doute volatiles.

François-Michel GONNOT

Dans les années qui viennent, nous pouvons penser que nous serons toujours dans des tendances haussières, n'est-ce pas ?

Jean-Pierre BENQUE

Je pense en effet qu'à deux ou trois ans, nous restons sur des tendances haussières.

François-Michel GONNOT

Nous avons bien vu que l'ouverture du marché a conduit les prix français à s'aligner sur les prix allemands. Pouvons-nous penser que lorsque nous aurons réglé le problème des interconnexions avec l'Italie, les prix s'aligneront sur les prix italiens, c'est-à-dire qu'ils seront encore plus élevés ?

Jean-Pierre BENQUE

Je pense effectivement que les interconnexions vont plutôt vers une égalité des marchés entre eux. Cependant, cela prendra beaucoup de temps dans la mesure où une seule ligne de transport supplémentaire ne peut créer l'égalité des marchés. Tant qu'il y a des congestions, les prix directs des deux marchés ne changent pas. Nous ne sommes pas prêts d'avoir une égalité des prix entre France et Italie autrement que par les investissements italiens.

François-Michel GONNOT

La dernière période a révélé des tensions sur la production dans tous les pays, qui ont pesé sur les prix. Le gouvernement s'est engagé à travailler sur ce problème à travers la programmation pluriannuelle des investissements ou PPI, outil fourni par la loi. Cet outil est en cours de préparation et fait l'objet d'une grande concertation avec les opérateurs. Monsieur Gadonneix a, là encore, pris un certain nombre d'engagements visant à doter la France et EDF de capacités supplémentaires. Gaz de France a également investi dans des capacités nouvelles, et les énergies renouvelables tentent de se développer, conformément à la loi d'orientation et à l'équilibre d'un nouveau bouquet énergétique. À court terme, EDF travaille au *decooconing* de certaines centrales, et prépare la construction de l'EPR. Faut-il craindre, Monsieur Benqué, des ruptures d'approvisionnement d'électricité en France ?

Jean-Pierre BENQUE

Nous pensons effectivement que par l'EPR d'une part et la remise en service de quatre tranches placées en position d'arrêt sur le long terme – les *decooconings* – d'autre part, représentant 2 600 mégawatts ainsi que 500 mégawatts de turbines à combustion pour l'extrême pointe, ne pas rencontrer de problèmes en France au cours des cinq, six, sept prochaines années.

François-Michel GONNOT

Cela peut-il avoir une tendance à apaiser les prix sur le marché ?

Jean-Pierre BENQUE

Ceci aura certainement une tendance apaisante sur les prix et permet surtout à l'ensemble de la Communauté européenne de travailler sereinement sur les vraies questions que sont le CO2 et la structuration des marchés sans avoir de carences.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur Benqué.

Voici un nouvel entrant : Monsieur Choné. Vous estimez, semble-t-il, que le marché ne fonctionne pas correctement, que vous n'avez pas votre place et que les mécanismes ne sont pas en place. Explications.

Fabien CHONE

En effet, nous ne pouvons pas nous contenter d'un marché de gros qui augmente de 30 % par an depuis trois ans. Nous pouvons évoquer un certain nombre de fondamentaux tels que le gaz, le charbon ou le CO2. Il n'en reste pas moins vrai que les coûts de production en France n'ont pas si sensiblement augmenté. Aujourd'hui se pose la question de l'organisation du marché de gros.

S'agissant de l'impact du CO2 sur le marché, nous partageons l'avis de Monsieur Benqué même si nos estimations sont sensiblement plus élevées. Dans un de ses rapports, la Commission fait état de 0,6 fois l'impact du prix du CO2 dans le prix de l'électricité, ce qui fait 12 euros de CO2 dans le prix du MWh d'électricité lorsque la tonne de CO2 est à 20 euros. Toutefois, l'impact illégitime du CO2 sur le « niveau » de prix du marché de l'électricité n'est pas le seul problème. Il existe aussi un grave problème d'organisation du marché en « structure ». Aujourd'hui, malgré son niveau, le marché ne donne pas de signaux d'investissements dans les nouveaux moyens de production,

notamment dans les moyens de pointe dont nous aurons besoin pour garantir l'équilibre du système dans les années à venir. La PPI est certes un élément très positif pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Je m'étonne néanmoins que l'on s'inquiète beaucoup plus des effets que des causes, c'est-à-dire des manques d'investissement que des manques de signaux d'investissement. Nous pensons que la structuration du marché de gros devrait permettre à EDF de décider des investissements, indépendamment des pressions de l'Etat. Nous pouvons nous poser la question de la volonté d'ouverture du marché de la production en France si l'Etat force l'opérateur ultra dominant en matière de production à continuer à investir.

François-Michel GONNOT

Avez-vous des chiffres pour les prix de gros ?

Fabien CHONE

Sur les trois dernières années, les prix ont augmenté de 30 % par an, et ils se situaient à plus de 47 euros par mégawattheure hier (le 15 novembre 2005), ce qui est énorme par rapport aux coûts réels de production en France.

Le tarif réglementé constitue l'autre type de prix qui intéresse beaucoup plus le consommateur éligible au 1^{er} juillet 2007 : depuis quinze ans, il est à la baisse en euros constants, le contrat de service public que l'Etat vient de signer avec EDF garantit qu'il diminuera encore, ou sera au moins équivalent, en euros constants sur les cinq ans à venir. Cependant, à partir du moment où ces deux tendances divergentes se côtoient, nous devons nous poser la question de l'avenir des commercialisateurs indépendants, tels que Direct Energie, à l'horizon du 1^{er} juillet 2007. S'agissant des conclusions intermédiaires des rapports de la Commission européenne, nous aimerions relever la nécessité d'appliquer les directives non pas seulement à la lettre mais aussi dans l'esprit. Or pour

nous, l'esprit de la libéralisation signifie que l'ouverture des marchés doit être possible tant sur l'activité de production que sur l'activité de commercialisation, cette dernière étant indépendante de la première. Or aujourd'hui, ce n'est pas l'image que nous donnent les tendances en matière de tarifs réglementés et de marché de gros. La question qui se pose légitimement est de savoir quelle tendance doit être cassée. Une première réponse serait d'indiquer que des tarifs réglementés n'ont pas lieu d'être dans une libéralisation du marché. Mais dans la mesure où l'organisation du marché de gros est à revoir, nous pensons qu'il est nécessaire de prévoir de manière urgente les modifications de fond de structure du marché de gros, au-delà de la PPI. Il est également nécessaire de se poser la question, à l'instar du gouvernement, de l'application des tarifs réglementés et de leur extinction éventuelle.

François-Michel GONNOT

Je suis heureux maintenant d'accueillir Monsieur Christophe Beaux, Directeur du cabinet du Ministre délégué à l'Industrie. La France a voulu un bilan du marché en 2006. Il est important que vous nous indiquiez, de la part du Ministre, quelle valeur la France donnera à ce bilan et si quelques dispositions législatives ou réglementaires supplémentaires seront nécessaires. Nous nous posons la question de savoir si le gouvernement a l'intention de maintenir la date du 1^{er} juillet 2007 pour l'ouverture totale du marché, quelles que soient les conclusions du bilan, et s'il estime nécessaire de revenir devant le Parlement et sous quelle forme.

Christophe BEAUX

Directeur du Cabinet du Ministre délégué à l'Industrie

Merci beaucoup Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous transmettre les remerciements de Messieurs Loos et Breton pour l'organisation de ce colloque, qui est tout à fait bienvenu puisqu'il arrive à mi-chemin entre 2004, date de l'ouverture complète du marché aux professionnels, et 2007, date de l'ouverture aux particuliers.

S'agissant du constat, quatre lois ont été votées en France en 2000, 2003, 2004 et 2005, ce qui montre qu'il s'agit d'une démarche consensuelle du point de vue national et qui transcende les différentes majorités. Ces transpositions ont placé notre pays dans le peloton de tête des transpositions juridiques en Europe, permettant ainsi une ouverture effective des marchés. Il s'agit d'une démarche progressive et pragmatique, conformément à notre tradition.

Le deuxième pilier de la transposition concerne notre architecture interne en matière de contrôle et de supervision du secteur. C'est avec la création de la CRE que c'est le plus visible, structure opérationnelle et très indépendante, alors que nombre d'autres pays, et non des moindres en Europe, ont mis en place leurs institutions de supervisions sans qu'elles soient pour l'instant complètement opérationnelles.

Le troisième pilier de la transposition en France correspond à tout ce qui concerne les entreprises qui, jusqu'ici, sont contrôlées par l'Etat, avec le changement de statut d'EDF et GDF, leur mise en bourse minoritaire, la filialisation des réseaux de transport, la séparation managériale dans la distribution. Tout ceci est réalisé dans un cadre de mission de service public extrêmement bien défini. En effet, lorsque le

gouvernement a décidé l'ouverture du capital d'EDF, il a signé en parallèle un contrat de service public parfaitement calibré. Cela montre que cette ouverture du capital ne se fait pas au détriment des grandes missions de service public d'EDF, mais qu'il s'agit au contraire de deux démarches complémentaires.

L'ouverture du marché est à présent bien réelle : le marché de l'électricité compte vingt-deux entreprises, le marché du gaz compte quant à lui trente-cinq sociétés françaises et étrangères, et cinquante-deux sociétés pour l'achat-revente d'électricité. Le marché du gaz présente une ouverture de 15% : 800 clients ont choisi des fournisseurs autres que Gaz de France, et 13% pour le marché de l'électricité. Ces chiffres sont tout à fait encourageants. Ensuite, les entreprises ayant fait le choix de l'éligibilité l'ont fait au moment où la possibilité leur en était donnée à partir de juillet 2004, mais elles le feront également progressivement, dans la mesure où cela correspond à un choix stratégique lourd pour l'entreprise. Il est donc normal de laisser le temps à de nouvelles relations commerciales de s'établir.

S'agissant de l'étape de 2007, en premier lieu, une loi est nécessaire pour franchir cette dernière étape, comme souhaité par les parlementaires lors de l'élaboration de la dernière loi. Il me paraît en effet normal de se reposer la question par la voie la plus démocratique qui soit, à savoir le Parlement. Nous devons être conscients que nous changerons d'échelle : 11 millions de clients sont potentiellement concernés pour le gaz et 40 millions pour l'électricité. En deuxième lieu, depuis le vote des premières lois de transposition et surtout depuis l'adoption des directives par Bruxelles, le contexte de la politique énergétique a sensiblement évolué. On constate une assez forte sensibilité de l'opinion publique sur ces questions au cours des derniers mois. Cette sensibilité est très forte dans la mesure où l'énergie a un impact sur le pouvoir d'achat des ménages. Le gouvernement y est très attaché puisque le pouvoir d'achat constitue une donnée très importante pour la croissance, la consommation étant un des moteurs

fondamentaux de notre croissance. Il a donc pris ce sujet à bras le corps, et a pris un certain nombre de mesures pour atténuer les effets de la hausse du prix de l'énergie, tant à travers des mesures pour les ménages que des mesures à destination des professionnels. Cela nous incite à être extrêmement pédagogiques pour que cette dernière étape soit réalisée avec un maximum de consensus.

Je note également que d'autres grands pays, tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni l'Espagne, et les pays scandinaves, sont directement passés à l'ouverture du marché aux particuliers, ce qui doit nous inciter à ne pas être frileux.

Ceci m'amène à ma dernière question : comment organiser la méthode de travail pour préparer les échéances législatives permettant la dernière étape de l'ouverture ? Tout d'abord, la directive initiale prévoit que la Commission européenne effectue un bilan de l'application des directives pour fin 2006. Un exercice parallèle est également mené par la DG concurrence, sous l'angle des règles de concurrence et du bon fonctionnement du marché.

Je pense qu'il ne faut pas en rester là. Le bilan réalisé par la Commission nous sera extrêmement utile dans la mesure où il pourra nous apporter des éléments de *benchmark* sur les actions menées dans les autres pays, mais nous devons disposer de notre propre bilan. Votre proposition est tout à fait bienvenue, Monsieur le Député. Il sera utile de regrouper autour de la même table les entreprises énergétiques, les administrations concernées, le régulateur, des représentants de la représentation nationale et des experts indépendants afin de réaliser le bilan français de l'ouverture telle qu'elle a déjà été faite, ainsi qu'évoquer les enjeux de l'ouverture complète en 2007. Un certain nombre de sujets devra être abordé : la question du bilan coût-avantage pour les consommateurs, des améliorations attendues de l'ouverture du marché en termes de prix et de qualité de service, des relations entre les fournisseurs et les producteurs. La question se pose en effet de la viabilité à long terme du

modèle des fournisseurs non adossés à des parcs de production. Enfin se pose la question du développement à l'échelle communautaire des différents opérateurs : nos opérateurs peuvent en effet profiter de l'ouverture du marché hors de France.

Nous proposerons, au cours des semaines à venir, de mettre en place ce groupe de travail que vous proposez, Monsieur le Député, afin d'examiner l'ensemble de ces sujets sans aucun tabou. Il s'agit là d'un point important : nos concitoyens sont parfois désemparés face à des aspects pouvant apparaître comme technocratiques de la construction européenne. Je ne voudrais pas que cette chance de l'ouverture de l'électricité soit perçue comme une énième opération absconse pour nos concitoyens, qui doivent pouvoir adhérer massivement à la nouvelle architecture proposée.

François-Michel GONNOT

Merci, Monsieur le Directeur, vous avez répondu à un certain nombre de questions que tous ici se posaient. C'est par cette intervention forte que nous achevons cette matinée.

TABLE RONDE III

LES CONSOMMATEURS, LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

INTERVENANTS

Dominique FINON

Directeur de Recherche au CNRS

Bernard CLARO

Directeur des achats à la SNCF

Nicole LEBRUN

Administratrice nationale de l'UFC – Que choisir

Pierre FONTAINE

Chargé de la sous-direction du système électrique à la
DGEMP

Michèle PAPPALARDO

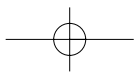
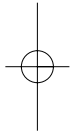
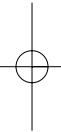
Présidente de l'ADEME

Francis BOUQUILLON

Directeur général du SERCE

Patricia de SUZZONI

Directrice du marché et du service public
de l'électricité de la CRE



François-Michel GONNOT

Ce matin, nous avons examiné la situation des réseaux, puis nous avons étudié la problématique autour de la fourniture. Cet après-midi, nous nous placerons, lors de la troisième table ronde, du côté des consommateurs, gros et petits. Nous parlerons de la nécessaire maîtrise de la demande d'énergie. Nous tenterons de voir comment protéger les fameuses missions de service public, notion bien française inscrite dans la loi.

J'accueille Monsieur Dominique Finon, qui nous offre un regard sur l'étranger. Nous verrons notamment que l'ouverture à la concurrence n'est pas forcément la catastrophe. Comme l'a rappelé Monsieur Beaux, certains marchés sont plus ouverts que le nôtre. Nous accueillerons ensuite Monsieur Bernard Claro, Directeur des achats de la SNCF, un des plus gros consommateurs d'électricité. Nous accueillerons également Madame Nicole Lebrun, porte-parole des familles, puisqu'elle est administratrice nationale de l'UFC-Que choisir. Il sera très important que vous puissiez nous renvoyer les préoccupations, les inquiétudes et les attentes des ménages et des familles françaises vis-à-vis notamment de l'étape 2007. Nous accueillerons également Monsieur Pierre Fontaine, qui représente le Ministère de l'Industrie. Il sera là aussi important que vous nous rappeliez les actions conduites par le Ministère en partenariat avec tous les acteurs, pour essayer de régler des problématiques telles que notamment celles des électro-intensifs. Madame Pappalardo donnera un contenu et un sens aux enjeux de l'efficacité énergétique. Francis Bouquillon s'exprimera sur la problématique de l'efficacité énergétique vu du côté des industriels. L'industrie doit en effet s'adapter aux nouveaux gestes-citoyens. Enfin, Madame Patricia de Suzzoni qui représente la CRE nous rappellera qu'elle est aussi garante des droits du consommateur.

Je passe la parole à Monsieur Finon.

Dominique FINON

Bonjour, je vous remercie Monsieur le Député de m'avoir invité pour faire cette mise en perspective des expériences de libéralisation dans laquelle nous faisons le pari d'introduire la concurrence, pour le bénéfice des consommateurs et en continuant d'assurer une politique redistributive. Celle-ci correspond à des obligations de service public définies à côté d'obligations d'intérêt général relevant de politiques industrielles ou environnementales. Je traiterai de deux points. J'analyserai dans un premier temps la protection des clients et les obligations de service public dans le modèle concurrentiel-type. J'exposerai ensuite le cas britannique qui, sans être complètement exemplaire, montre comment il est possible de progresser dans la concurrence tout en préservant l'intérêt des clients et des citoyens.

Les aspects économiques

L'introduction de la concurrence se fait toujours par une législation qui poursuit deux objectifs : il s'agit en premier lieu de la recherche permanente du bénéfice de la concurrence pour les consommateurs, avec une succession de mesures telles que la transparence de l'accès au réseau, l'extension progressive de l'éligibilité, le désinvestissement obligé en production et dans la fourniture des entreprises historiques pour avoir une concurrence effective aux différents niveaux de la filière. En d'autres termes, si les règles de marché permettent d'un côté la concurrence, le législateur peut juger utile, d'un autre côté, de faire éclater les segments concurrentiels. Derrière tout cela, une autorité de régulation est d'abord investie d'une mission de promotion de la concurrence en s'assurant de l'impartialité de l'accès au réseau, et en surveillant le pouvoir de marché pour protéger les consommateurs. Cette vocation se retrouve dans le deuxième objectif : l'introduction de la concurrence permet l'amélioration de la codification des obligations de services publics et d'intérêt général. Par rapport à la période du monopole, il s'agit d'une part de désigner les opérateurs sur lesquels porte chaque obligation et d'autre part d'évaluer les

coûts de ces obligations et d'organiser des mécanismes de recouvrement des coûts quand l'affectation de l'obligation se fait de façon inégale entre concurrents. Le régulateur est là pour contrôler l'application de ces obligations.

La fonction de l'autorité de réglementation est importante dans la mesure où ses missions sont en tension entre d'une part le fait de promouvoir et de favoriser le jeu concurrentiel, et d'autre part de protéger les consommateurs et de faire attention au respect des obligations de service public. La promotion de la concurrence consiste à définir les règles de marché, à organiser des bourses pour favoriser le commerce, et à surveiller la concurrence. Dans de nombreux pays, le régulateur sectoriel est très clairement investi de cette mission et il y procède en coordination avec les autorités de la concurrence. Rappelons que c'est pour protéger les consommateurs, car le but de la libéralisation est de réduire les coûts et les rentes par la pression concurrentielle.

Un autre aspect est constitué par la réglementation des prix sur les maillons de la filière restant en monopole, à savoir le réseau d'une part et le segment des consommateurs non éligibles d'autre part car il s'agit d'éviter le report des coûts des opérateurs historiques sur les tarifs par subventions croisées et de les favoriser dans la concurrence. Il faut ajouter le contrôle de la mise en œuvre des obligations de service public. Tous ces éléments supposent, d'un pays à un autre, un partage de responsabilités avec le ministère compétent, qui peut être largement en faveur de l'autorité sectorielle et mieux garantir l'équité concurrentielle. J'insiste sur ce point car la dernière loi votée en juillet 2005 a en quelque sorte effacé le rôle de surveillance des marchés de la CRE, en espérant que ce rôle pourrait être ré-introduit dans l'agenda dans le futur.

Au niveau européen, alors que pendant dix ans, la problématique de la concurrence avait prédominé, les articles de la directive de juin 2003 reconnaissent aux Etats membres la possibilité d'assurer des missions de service public, pour autant que cela ne gêne pas l'exercice de la concurrence :

- approvisionnement de tous les clients résidentiels à prix raisonnables, comparables et transparents ;
- désignation d'un fournisseur en dernier ressort ;
- protection des clients vulnérables et des zones reculées ;
- mesures de protection de l'environnement avec l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les quotas de CO₂.

La directive ajoute la sécurité de fourniture et reconnaît la possibilité de programmation et d'organiser des enchères pour favoriser la construction d'unités de pointe si la sécurité de fourniture à moyen terme est menacée. La plupart des pays européens avaient ou ont intégré tous ces éléments dans leur législation. Il s'agissait toutefois de mouvements endogènes pour développer ces dispositifs.

Les pays européens ayant ouvert leur marché à tous les consommateurs finaux et aux ménages sont la Norvège en 1991, la Grande-Bretagne en 1998-1999, l'Allemagne en 1998. Depuis 2003, l'Espagne, la Suède et les Pays-Bas sont engagés dans ce mouvement.

L'exemple britannique

Le but de la régulation britannique, inscrit dans le *Utility Act* de 2000, est de protéger les consommateurs et de promouvoir la concurrence dans l'intérêt des ceux-ci. Là encore coexistent deux objectifs en tension, pouvant toutefois être réconciliés. Cette loi énonce les obligations de service public qui sont ensuite contractualisées dans les licences accordées par le régulateur aux producteurs, aux entreprises de réseau et aux fournisseurs : obligation de raccordement, protection des consommateurs vulnérables en plus d'un programme de lutte contre la pauvreté intégrant ces aspects, respect de standards de performance de service, et procédures de plainte contrôlées et appliquées par le régulateur. Enfin, la loi édicte des obligations liées à la

protection de l'environnement et dont le contrôle fait partie des missions du régulateur : il s'agit des obligations concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le rôle du régulateur consiste à surveiller le jeu sur le marché de gros en collaboration avec l'autorité de la concurrence. En cas d'exercice de pouvoir de marché, des propositions de désinvestissements sont faites aux producteurs (qui sont passés ainsi de 3 à 7 entre 1994 et 2000). Si les difficultés perdurent, les règles de marchés sont totalement modifiées (on est passé ainsi d'un pool obligatoire aux règles complexes et manipulables par les producteurs à un marché décentralisé avec une bourse facultative). Depuis l'ouverture complète du marché en 1998-1999 est maintenue une surveillance étroite sur l'évolution des prix appliqués aux ménages, tandis qu'a été encouragée la mise en place des infrastructures électroniques et réglementaires, et activés des dispositifs pour informer les ménages ou petits clients sur les prix en temps réel et leur comparaison, et de nombreuses propositions pour améliorer leur protection lors du basculement du client d'un fournisseur à l'autre.

Le travail du régulateur est tout de même difficile. Nous constatons en effet que les prix pour les industriels ont baissé plus rapidement que les prix pour les ménages, ce qui révèle une concurrence moindre sur le segment des petits consommateurs.

La gouvernance réglementaire sur ce domaine associe le régulateur et un Conseil des consommateurs, *Energy Watch*, organisme paritaire qui a un rôle fondamental : il constitue une force de proposition pour organiser les institutions de la concurrence de détail, et les règles de protection des consommateurs. Il organise le site Internet sur les prix, conseille sur l'intérêt de changer de fournisseurs et les garanties attachées pour protéger les consommateurs. En cas de plaintes de petits consommateurs, il mène les enquêtes et arbitre les litiges. Il suit les aspects sociaux de la fourniture aux ménages pauvres et cherche à éviter que les fournisseurs

ne se focalisent uniquement sur les consommateurs les plus rentables, en particulier ceux bénéficiant de moyens de paiement bancaires automatiques.

En Grande-Bretagne, le régulateur contrôle aussi la mise en œuvre des obligations d'ENR et d'efficacité énergétique. Cette dernière politique a des objectifs ambitieux de réduction des consommations de -1% sur les segments qu'elle cible. Elle est mise en œuvre en reposant sur des simplifications à travers la définition d'une trentaine d'actions standardisées que peuvent mettre en œuvre les fournisseurs pour limiter les coûts de contrôle et un centrage sur les ménages, dont 50 % sur les ménages vulnérables. Ce dispositif n'est pas si onéreux : il s'agit de dépenser 3,6 Livres Sterling par consommateur et par an, et représente environ un centime d'euro par kilowatt/heure économisé. Il a considérablement dynamisé le segment de maîtrise de l'énergie. Et il a tenu ses objectifs sur le premier programme triennal (70 TWh économisés sur 2002-2005).

Il est donc possible d'organiser dans un modèle concurrentiel le respect d'obligations de service public et la poursuite d'objectifs d'intérêt général, à condition de ne pas gêner la concurrence, et d'organiser des mécanismes de recouvrement de coûts ou d'affecter des obligations de façon équivalente entre fournisseurs concurrents. Le régulateur joue un rôle fondamental dans la mesure où il doit veiller à ce que la concurrence joue dans le sens de l'intérêt des consommateurs en ayant des prix concurrentiels et où il contrôle l'application de ces obligations.

François-Michel GONNOT

Monsieur Claro, il y a un an, vous jugiez la facture d'électricité de la SNCF catastrophique. S'est-elle aujourd'hui améliorée ?

Bernard CLARO

J'avais effectivement exprimé une opinion sur les fortes augmentations de l'électricité que nous avons connues en 2004. Nous avons quitté un système comprenant un seul fournisseur préférentiel. Pour l'année 2005, la SNCF, qui est l'un des cinq premiers consommateurs d'électricité en France sans toutefois avoir été considéré comme un électro-intensif au sens de la table ronde évoqué ce matin, a acheté l'électricité au même niveau que l'année 2004, dans la mesure où nous avons acheté notre électricité pour 2004 et 2005 de façon quasiment concomitante. En revanche, nous subissons en 2006 les augmentations constatées depuis lors sur le marché. Elles sont importantes.

François-Michel GONNOT

Combien représentent-elles dans le budget 2006 de la SNCF ?

Bernard CLARO

Elles seront supérieures à 20 %. Depuis 2003, nous essayons de susciter une offre pour la SNCF. Nous constatons une certaine difficulté à disposer d'une pluralité suffisante de fournisseurs, même si des progrès ont été réalisés. En 2003, EDF était notre seul fournisseur, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Je crois que depuis 2004, nous avons essayé de faire évoluer nos pratiques et notre stratégie d'achat : nous étions en 2003 dans une contractualisation de gré à gré avec EDF. Depuis, nous sommes entrés sur un marché beaucoup plus ouvert sur lequel nous ne pouvions plus avoir les mêmes pratiques ni les mêmes stratégies d'achat. Les procédures d'achat sont assez encadrées dans une entreprise publique telle que la SNCF, tant par des procédures internes qu'européennes. Nous avons eu besoin de faire évoluer ces pratiques pour avoir la réactivité nécessaire dans un système où nous ne

pouvons plus faire un appel d'offres et négocier pendant des mois. Cette évolution des procédures s'est faite relativement rapidement. Nous sommes aujourd'hui capables de contractualiser relativement rapidement, à condition d'avoir défini des cadres auparavant.

S'agissant de notre stratégie d'achat, il convient de préciser que la courbe de consommation de la SNCF dans la journée n'est pas constante, elle connaît deux pointes importantes le matin et le soir. Nos stratégies sont donc différenciées selon l'endroit où l'on se place sur la courbe. Nous cherchons aujourd'hui à contractualiser des contrats à long terme pour la consommation constante dans la journée. Nous faisons aussi, à l'intérieur de contrats cadres signés avec un certain nombre de fournisseurs, des achats par nous-mêmes pour des durées plus courtes. Enfin, pour les périodes présentant davantage de variations, nous confions des portefeuilles à des spécialistes du domaine de l'électricité.

Aujourd'hui, nous avons conclu un important contrat sur cinq ans, et nous souhaitons privilégier cette formule, même s'il n'est pas selon nous nécessaire d'aller jusqu'à une couverture de 100 %.

Le marché de l'énergie étant en forte augmentation, la SNCF cherche à se protéger au maximum contre ces variations, en sachant qu'il n'est pas possible de les éliminer. Nous nous accordons de la fixité chaque fois que cela est possible, dans la mesure où nous ne savons pas répercuter dans les tarifs. Ainsi, en cas de hausse des tarifs d'énergie, nous sommes dans l'obligation de prendre sur notre marge. Or chacun sait que les marges de la SNCF, même si elles s'améliorent de façon importante, restent faibles.

François-Michel GONNOT

Le Parlement a par ailleurs réglé l'un des problèmes évoqué l'année dernière et qui est celui de l'inégalité de traitement dans laquelle vous vous trouviez au regard de la CSPE. La

SNCF a été alignée sur le régime des autres électro-intensifs, ce qui a représenté une petite amélioration de votre facture.

Bernard CLARO

Absolument. Cette situation constituait en effet un problème dans la mesure où nous sommes éligibles au titre de la consommation électrique sur le territoire français. Cette consommation électrique s'effectue à travers cinq cents sous-stations. Or la CSPE était comptabilisée sous-station par sous-station. Nous sommes arrivés à faire valoir que l'approche dont bénéficiait la CSPE devait être identique à celle utilisée pour l'éligibilité. Aujourd'hui, le plafonnement de 500 000 euros s'applique donc à la SNCF, ce qui a représenté une amélioration très sensible de la situation antérieure. Toutefois, la SNCF reste aujourd'hui dans une situation qui ne lui est pas favorable en termes de transport d'électricité.

François-Michel GONNOT

De façon générale et au fil des ans, nous avons tout de même l'impression que vous arrivez à maîtriser la problématique de l'énergie.

Bernard CLARO

Il est clair que pour nous, le fait de passer d'un monde où nous entretenions des relations bilatérales avec une entreprise publique à un monde ouvert à la concurrence à la fois proche et éloigné des marchés financiers a constitué un choc. Nous avons dû évoluer de manière importante et rapidement.

François-Michel GONNOT

Madame Lebrun, vous représentez les petits clients, c'est-à-dire les ménages, ces millions de Français qui se demandent ce qui va leur tomber sur la tête dans dix-huit mois...

Nicole LEBRUN

Les consommateurs sont loin de toutes les préoccupations évoquées depuis ce matin. Nous avons tout de même de grosses inquiétudes. On nous avait affirmé, lorsque l'ouverture du marché commençait à se profiler, que la cessation du monopole d'EDF et de GDF ferait jouer la concurrence et ferait baisser les prix. Il ressort des exposés de ce matin que les prix sont fixés par quelques grands groupes du marché international, ce qui fait que le prix du gaz augmente avec le prix du pétrole, ce qui n'est pas du tout évident pour le consommateur de base. Nous ne pouvons donc qu'être sceptiques sur cette éventuelle baisse des prix.

Pour les petits consommateurs, nous voyons arriver des fournisseurs purs d'énergie, dont le nombre m'a d'ailleurs affolée ce matin. Ces fournisseurs achèteront de l'énergie pour la revendre aux particuliers et nous nous demandons quel est l'intérêt de ces intermédiaires pour le consommateur, si ce n'est de compliquer encore un peu plus le marché de l'énergie et de masquer la vérité des prix.

Une importante guerre de communication aura lieu, elle a d'ailleurs déjà commencé et son coût n'est pas neutre. On nous proposera des contrats plus ou moins clairs, plus ou moins longs, avec des prix fixés pour une durée non déterminée étant donné leur volatilité, et des forfaits intégrant des services plus ou moins utiles. Ceux-ci pourront être calculés sur une consommation minimum, ce qui n'incitera pas à réaliser des économies d'énergie. Les contestations qui auront lieu auront un coût élevé pour la société. Il y a peu de temps, Gaz de France nous a donné l'exemple d'une augmentation de prix à travers la hausse du

prix du kilowatt/heure et la diminution de celui de l'abonnement. A l'heure actuelle, aucun consommateur ne peut dire quelle est l'augmentation du prix du gaz.

Ces contrats vont-ils nous garantir une sécurité d'approvisionnement ? Cette garantie sera-t-elle la même dans les grandes villes et dans les campagnes ? Le prix sera-t-il le même ? En bref, la notion de service public existera-t-elle toujours ? La péréquation sociale existera-t-elle toujours pour les clients vulnérables ? Les opérateurs nous proposeront-ils de l'électricité verte ? Ils joueront sur la fibre écologique pour la vendre à un prix élevé, mais comment serons-nous certains que le « petit électron arrivant dans notre foyer est bien vert ? ». Comment serons-nous certains de son origine ? Comment être sûr que la vente ne sera pas supérieure à la production ? Voilà quelques unes de nos inquiétudes. A qui profite l'ouverture du marché de l'énergie ? Je répondrai en partie à cette question en disant qu'elle ne profite sûrement pas au consommateur.

François-Michel GONNOT

Vous êtes donc plutôt opposée à l'ouverture du marché de l'énergie...

Nicole LEBRUN

Nous sommes très inquiets dans la mesure où nous vivons actuellement dans une société où les contrats ne sont pas lisibles pour la plupart des consommateurs. Pourquoi le marché de l'énergie éviterait-il ces écueils ?

François-Michel GONNOT

Sur le principe, avoir le choix est quand même mieux que de ne pas l'avoir. Par ailleurs, la concurrence signifie davantage de transparence sur les prix et les procédures par rapport à une situation de monopole.

Nicole LEBRUN

Ce n'est pas nécessairement le cas. Même si le démarchage à domicile est encadré, nous avons des craintes. La situation apparue il y a quelques années en Grande-Bretagne peut également se produire en France.

François-Michel GONNOT

A quoi faites-vous allusion ? Monsieur Finon nous a indiqué que le système britannique donnait plutôt satisfaction.

Nicole LEBRUN

Les particuliers se plaignaient tout de même d'être démarchés à domicile par les fournisseurs d'énergie qui leur proposaient des contrats qu'ils n'étaient pas à même de lire sur le champ, ni de choisir et de comparer les prix. La situation s'est apparemment aujourd'hui sensiblement assainie, mais elle a été, sur le coup, préoccupante pour les consommateurs britanniques.

François-Michel GONNOT

Monsieur Pierre Fontaine, expliquez nous ce que vous avez fait avec les électro-intensifs pour essayer de trouver de vraies réponses, notamment sur la possibilité qui leur a été offerte de disposer de contrats à long terme. Indiquez nous également ce que vous pensez du scepticisme et des inquiétudes dont Madame Lebrun vient de faire l'écho au regard de l'étape de 2007.

Pierre FONTAINE

Merci Monsieur le Président et bonjour à tous. Je voudrais commencer mon exposé en précisant la notion de service

public dans le secteur électrique. Elle signifie une continuité d'approvisionnement, une obligation de fourniture électrique à toute personne qui en fait la demande, une péréquation tarifaire, ainsi que des mesures d'ordre social et notamment des tarifs sociaux. Tout cela est écrit dans les lois de février 2000 pour l'électricité et de janvier 2003 pour le gaz. Ces deux lois clarifient et définissent les missions de service public, les opérateurs en ayant la charge, les moyens et modalités de financement de ces missions. A titre d'illustration dans le secteur de l'électricité, les missions recouvrent des missions de sécurité d'approvisionnement visant à réaliser les objectifs de la PPI – il s'agit d'un travail d'équilibre pluriannuel de l'offre et de la demande – des missions de développement et d'exploitation des réseaux, un volet de fourniture d'électricité aux clients non éligibles via des tarifs ayant fait l'objet d'une péréquation sur l'ensemble du territoire. A cet égard, deux dispositions sont particulièrement importantes : un tarif de première nécessité instauré par un décret d'avril 2004 et un dispositif de prévention des coupures d'électricité en cas d'impayé publié en août 2005.

S'agissant des modalités concrètes de ces missions de service public et en application de la loi d'août 2004, un contrat de service public a été signé entre l'Etat et EDF en octobre 2005, et entre l'Etat et GDF en juin 2005. Ces textes prévoient que l'évolution des tarifs aux particuliers en matière électrique est limitée à l'inflation pendant cinq ans. Sont en outre prévus des engagements d'investissement à la fois pour la sécurisation du réseau et pour le renforcement du réseau de distribution, notamment, l'insertion environnementale. EDF s'est également engagé à veiller, par les moyens les plus adaptés, à maintenir une présence territoriale forte et un dialogue suivi avec les collectivités locales.

Au regard de l'échéance de 2007, je peux affirmer qu'il n'y aura pas de remise en cause du service public. En effet, s'agissant de la notion de service public, la loi ne fait que transposer les directives, qui prévoient explicitement des dispositions permettant à l'Etat d'imposer aux entreprises du

secteur des obligations en termes de sécurité d'approvisionnement, de qualité et de prix. Elles permettent également de veiller à ce que tous les clients résidentiels et les petites PME bénéficient du service universel, c'est-à-dire du droit d'être approvisionnés à des prix raisonnables, transparents et clairement comparables.

S'agissant des tarifs, les clients n'ayant pas fait jouer leur éligibilité bénéficient de l'engagement d'EDF de ne pas faire évoluer les tarifs au-delà de l'inflation pour les cinq premières années. Les clients ayant choisi l'éligibilité bénéficient de la liberté contractuelle.

En ce qui concerne les électro-intensifs, les industriels ont manifesté à plusieurs reprises leur inquiétude sur l'impact de l'évolution des prix de l'électricité sur leur compétitivité. Les Ministres de l'Economie et de l'Industrie ont mis en place une table ronde en mars 2005, qui, au terme d'une réflexion de plusieurs mois, a proposé une boîte à outils. Une des mesures les plus avancées serait la possibilité pour les industriels de constituer un consortium qui passerait un appel d'offres auprès des différents producteurs. Grâce à un effet de levier, ce mécanisme permettrait de gagner quelques euros sur le mégawatt/heure. A ce stade, les autorités de la concurrence aux niveaux national et européen ont été saisies quant à la régularité de ce dispositif et nous attendons leur réponse. En cas de réponse positive, ce mécanisme sera inclus dans un dispositif législatif.

Enfin, le gouvernement a lancé une politique volontariste en matière de maîtrise de la demande. En effet, la loi de juillet 2005 prévoit une réduction de 2 % par an de l'intensité énergétique finale. Les certificats d'économie d'énergie constitueront à ce titre un instrument de mobilisation des différents acteurs et de responsabilisation de la société civile.

François-Michel GONNOT

Merci. Madame Pappalardo, vous représentez l'Etat et vous avez un rôle d'information, de sensibilisation et de soutien à toutes les initiatives en matière d'économie de l'énergie. Je souhaiterais que vous nous donniez un éclairage sur les ambitions actuelles du gouvernement : est-ce un *remake* de la « chasse au gaspi » ou est-ce un choc culturel et économique que nous devrons intégrer. Pouvons-nous réellement atteindre les objectifs de très haut niveau fixés par Jean-Pierre Raffarin et Dominique de Villepin ?

Michèle PAPPALARDO

Un *remake* de la « chasse au gaspi » serait une bonne chose. Monsieur Fontaine nous a rappelé l'objectif fixé par la loi d'un gain de 2 % d'intensité énergétique par an en 2015. Or après les premier et second chocs pétroliers, nous réalisons des gains de 3 % par an. Nous attendons à présent un changement complet de tous les acteurs sur tous leurs types d'usage d'énergie.

Pour arriver à cela, l'ADEME est un bras armé des ministères, et nous avons à notre disposition des outils très différents, qui doivent tous être utilisés. Le premier de ces outils, mis en place dès 2004, est la communication au sens de sensibilisation et d'explication de la nécessité de faire des économies d'énergie. Nous avons d'abord fourni l'explication relative aux changements climatiques. En outre, il est clair que l'augmentation du prix de l'énergie est une incitation extrêmement forte à faire des économies d'énergie et cela constitue également une facilitation des économies d'énergie. En effet, à partir du moment où le prix de l'énergie augmente, les investissements nécessaires à la réalisation d'économies deviennent rentables.

Nous avons ensuite indiqué au consommateur qu'il pouvait s'intéresser au sujet et je pense que c'est aujourd'hui le cas : le sujet est présent dans les médias. Nous sommes à présent

dans la phase III : nous nous intéressons au consommateur, en l'invitant à changer d'ampoule, à isoler la maison, à changer ses appareils électroménagers, afin d'arriver à la réalisation des investissements d'économie d'énergie.

S'agissant de l'information, l'ouverture du marché à la concurrence nous intéresse dans la mesure où elle oblige les consommateurs à s'intéresser à leur consommation. En effet, d'une part, le nombre de prestataires augmente, d'autre part certains d'entre eux peuvent peut-être leur proposer des contrats intéressants. Il est cependant très important que l'information soit transparente et compréhensible. J'insiste par ailleurs sur l'étiquetage dans la mesure où nous sommes dans un processus d'étiquetage systématique, qui permettra une généralisation de l'information sur la consommation d'énergie. Après l'information vient l'incitation, avec des systèmes d'aides. Le crédit d'impôt de 25 % – 40 % à compter de 2006 pour les logements anciens sur la partie économie d'énergie constitue un facteur extrêmement efficace, qui s'est révélé être un booster fabuleux des énergies renouvelables et des économies d'énergie tout au long de l'année 2005 pour les investissements dans ce domaine. La réglementation, notamment thermique, facteur extrêmement efficace, a permis de diviser par deux la consommation d'énergie depuis 1975 pour les bâtiments neufs. La RT 2006 représentera une diminution de 15 % de la consommation par rapport à la RT 2000, et une baisse supplémentaire de 20 % doit être réalisée à l'horizon 2020. Les certificats d'économie d'énergie constituent d'autres outils, qui ont fonctionné en Grande-Bretagne et nous croyons beaucoup à l'efficacité de cet outil en France. Même si dans un premier temps, le montant des certificats reste relativement limité, si l'on considère que le coût est d'un centime d'euro par kilowatt/heure, 500 millions seront apportés les trois premières années pour aider les consommateurs à faire des économies d'énergie. Je vous rappelle que pour que le parc de bâtiments existant aujourd'hui atteigne le facteur 3, nous avons besoin de 400 à 600 milliards d'euros. Il est donc nécessaire d'utiliser tous les outils, que les investisseurs financiers nous aident dans cette mobilisation, et chacun s'engage.

François-Michel GONNOT

Francis Bouquillon, la boîte à outils doit également contenir la recherche, le développement, les nouveautés, l'innovation dans le matériel électrique.

Francis BOUQUILLON

Absolument, je voudrais vous montrer ce que peut être l'efficacité énergétique. En premier lieu, les entreprises sont nombreuses, proches du client et prêtes à offrir à travers tout le territoire en quantité et qualité une offre de services à peu près identique, condition pour qu'un service soit digne de ce nom.

En deuxième lieu, nos métiers consistent à concevoir des installations, à les réaliser, les maintenir et les exploiter. Il n'est en effet pas possible de parler de services sans évoquer la maintenance et l'exploitation. Les trois grands marchés sont les réseaux et infrastructures, puis les bâtiments et enfin l'industriel avec le cœur des procédés.

En termes d'offre de services, le plus important est la démarche de progrès et la gestion, qui est aujourd'hui au cœur de l'efficacité énergétique en réponse à un certain nombre de demandes du marché. La démarche de progrès signifie remettre en cause les installations pour les rendre plus performantes, même lorsqu'elles fonctionnent. La gestion renvoie à l'engagement de résultat, c'est-à-dire à un taux de service et un taux de disponibilité des outils de production ou des infrastructures à un prix convenu d'avance sur lequel l'opérateur se rémunère par lui-même.

Le ressenti de la profession révèle un constat positif : il existe un certain nombre de leviers par rapport aux installations.

Toutefois, le marché ouvert est aujourd'hui relativement faiblement émulé sur un certain nombre de segments,

notamment sur le petit industriel ou le professionnel. Or les services sont toujours un moyen d'enrichir l'offre et de la différencier. En l'absence d'une forte concurrence, il n'y a donc pas nécessité de se différencier, ce qui constitue un premier frein au développement des services.

Le deuxième frein tient au prix. Je pense qu'aujourd'hui, le marché des services énergétiques pâtit de l'augmentation des prix de l'énergie. Celle-ci rend difficilement audible toute argumentation visant à démontrer l'utilité d'un investissement sur la performance de l'installation en tant que facteur de baisse de coût alors que les prix montent parfois fortement.

François-Michel GONNOT

Madame Patricia de Suzzoni, il a été rappelé par Monsieur Finon que le régulateur britannique, dans un marché déjà totalement ouvert, avait fait de la défense du consommateur une de ses très fortes préoccupations. Aujourd'hui, ce n'est pas la vision que nous avons du régulateur en France, ce qui est normal dans la mesure où le marché n'est pas totalement ouvert. Est-ce à votre avis ce qui devra être fait pour l'étape de 2007 ?

Patricia de SUZZONI

Effectivement, la CRE s'est beaucoup fait entendre autour du thème de la concurrence et de l'ouverture des marchés ainsi que de la promotion de la concurrence. Nous avons aussi pour mission complémentaire la protection des consommateurs. Nous la mettons actuellement en œuvre à travers des groupes de travail et une concertation avec les acteurs de la profession.

S'agissant des avantages que les consommateurs tirent aujourd'hui de l'exercice de l'éligibilité, l'ouverture des marchés n'est pas théorique. Au 1^{er} octobre 2004, 330 000

entreprises et professionnels avaient fait le choix de sortir des tarifs réglementés et d'opter pour des contrats sur le marché. Parmi eux, il est remarquable de noter que 300 000 sont de petits sites de consommation, des personnes morales dont les préoccupations peuvent être plus proches de celles des particuliers que les grands organismes qui se sont jusqu'à présent exprimés.

Nous sommes en relation étroite avec le terrain : à travers notre site Internet et notre accueil téléphonique, nous recevons un certain nombre de questions de ces petits clients. Depuis un an, nous avons reçu environ 3 000 questions et 300 réclamations, ce qui est relativement peu par rapport aux 330 000 clients ayant exercé leur éligibilité. Nous sommes néanmoins bien conscients du fait qu'il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg. Nous constatons à travers les mois que ces réclamations ne s'envolent pas. Elles concernent deux types d'acteurs : les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution. Les principaux thèmes de réclamation sont classiques : pour ce qui concerne les fournisseurs, elles portent sur des démarchages abusifs, de service client et des problèmes de facturation, qui tiennent au fait que les processus ou les systèmes d'information des acteurs ne sont pas forcément complètement fiabilisés .

S'agissant de l'information, les questions portent essentiellement sur l'ouverture du marché. De fait, les petits clients, et sans doute certains grands clients également, ne comprennent rien à l'organisation du marché.

François-Michel GONNOT

Répondez-vous à ces réclamations ?

Patricia de SUZZONI

Absolument, nous répondons à chaque question et le plus rapidement possible. S'il s'agit d'une réclamation auprès

d'un gestionnaire de réseau ou d'un fournisseur, nous exerçons une fonction de médiation afin que le problème soit directement résolu par le gestionnaire ou fournisseur concerné.

Les 300 000 clients ont par ailleurs vu l'avantage d'avoir le choix de leur fournisseur. Aujourd'hui, les petits clients ne se voient offrir, sur 95 % du territoire national, une offre que de la part de quatre sociétés. La situation est donc moins complexe qu'elle ne pourrait le paraître. Ces fournisseurs ont la particularité de proposer de nouveaux services : des bilans annuels de consommation, divers outils de maîtrise de la consommation, la constitution d'espaces clients sur les sites Internet du fournisseur, enfin les offres vertes : certains fournisseurs proposent une offre avec une garantie d'origine de tout ou partie de l'électricité. De plus, certains fournisseurs prodiguent des conseils en développement durable.

La concurrence sur le segment des petits professionnels permet également de bénéficier de prix qui sont de fait inférieurs aux tarifs réglementés. En effet, les fournisseurs retranchent un certain pourcentage aux tarifs réglementés, qui servent donc d'ombrelle de prix. En outre, au-delà des durées variables, des garanties de prix peuvent être accordées par le fournisseur.

Il reste toutefois des freins à l'exercice de l'éligibilité. L'un d'entre eux a été particulièrement mis en avant par la CRE : il s'agit des marques et des logos quasi identiques des activités en concurrence et en monopole chez les opérateurs historiques.

Un autre frein important est la coexistence des prix et tarifs réglementés. A l'ouverture des marchés, les tarifs réglementés de l'électricité peuvent être considérés comme un instrument de protection du consommateur et en ce sens, la CRE a toujours affirmé qu'elle était favorable au maintien de tarifs réglementés, pendant un certain temps. Théoriquement, ces tarifs réglementés doivent refléter les

coûts des opérateurs. Il me semble toutefois que la pratique est différente. A terme, ces tarifs réglementés nous semblent néanmoins incompatibles avec un marché ouvert dans la mesure où ils relèvent d'une toute autre logique. Ils relèvent en effet de la logique des coûts du monopole, alors que les prix de marché sont en théorie le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande. La suppression à terme des tarifs réglementés doit s'accompagner d'une veille du bon fonctionnement des marchés.

La concertation des acteurs a été engagée dès juillet 2005 pour préparer techniquement l'ouverture de 2007. Nous avons lancé le groupe de travail sur l'électricité, instance de concertation entre les parties prenantes, à savoir les représentants des clients et en particulier les associations de consommateurs, les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux et les pouvoirs publics. Il a pour mission de mener à bonne fin les travaux précédents concernant les clients professionnels et surtout de définir les conditions pratiques de l'ouverture du marché aux clients résidentiels.

François-Michel GONNOT

Allez-vous créer un groupe de travail sur le gaz ?

Patricia de SUZZONI

Nous avons créé un groupe de travail sur le gaz de la même manière, ainsi que des comités de consommateurs où sont traitées de manière précise les questions relatives aux changements de fournisseurs, la facturation et l'information des clients sur l'ouverture des marchés.

François-Michel GONNOT

Madame Lebrun, êtes-vous rassurée ? Le consommateur est au cœur du système.

Nicole LEBRUN

En théorie on pourrait penser que tout va bien, mais la pratique ne suit pas. La preuve en est que les petites entreprises ayant choisi de faire jouer leur éligibilité ont déjà formulé des réclamations. Je ne suis pas opposée à la concurrence, pourvu que l'utilisateur puisse comparer les prix et les services, ce qui est relativement difficile. De plus se pose le problème de l'éligibilité : les tarifs régulés disparaîtront sans doute mais un nouveau propriétaire en janvier 2007 pourra-t-il continuer à bénéficier des tarifs régulés ? Ce ne sera apparemment pas le cas. Un propriétaire reprenant son bien pourra-t-il revenir au tarif régulé si son locataire a fait jouer son éligibilité ? Ce ne sera pas non plus possible dans la mesure où l'on considère que le site a fait jouer son éligibilité. La loi est là pour garantir le service public. Cependant, si elle était réellement appliquée dans le domaine de la consommation, l'UFC n'existerait pas.

TABLE RONDE IV

LE RENDEZ-VOUS DE 2007

INTERVENANTS

Jean-François CIRELLI

Président de Gaz de France

Robert MAHLER

Président de la FIEEC

André ANTOLINI

Président du SER

Yves-Louis DARRICARRERE

Directeur général Gaz Electricité de Total

Jean-Pierre BENQUE

Directeur général adjoint commerce d'EDF

Gérard MESTRALLET

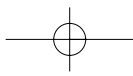
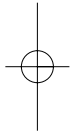
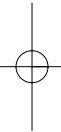
Président de SUEZ

Serge POIGNANT

Député UMP de Loire-Atlantique

François BROTTES

Député PS de l'Isère



François-Michel GONNOT

Nous évoquons le rendez-vous de 2007 depuis ce matin. Il était important de disposer de l'appréciation des responsables des grands opérateurs pour appréhender leur vision de l'étape de 2007 et ce qu'ils attendent des pouvoirs publics.

Monsieur Jean-François Cirelli : Gaz de France est-il prêt ?

Jean-François CIRELLI

Absolument. Il n'y a aucune hésitation à avoir : nous devons être prêts pour l'ouverture des marchés en 2007 car nous sommes convaincus qu'elle aura lieu et il serait donc suicidaire pour l'entreprise de ne pas s'y préparer. Cette opération représente plus qu'une évolution pour les personnels, il s'agit d'une révolution consistant à changer ses modes de fonctionnement et d'organisation : environ 2 000 personnes en France passeront du distributeur commun que nous avons avec EDF au commercialisateur Gaz de France. Des investissements considérables doivent également être réalisés dans les systèmes d'information, qui comportent près de 20 millions de références clients. Un élément supplémentaire rend l'exercice délicat : la hausse des prix de l'énergie, indépendante de l'ouverture des marchés.

François-Michel GONNOT

Vous n'avez pas abordé le problème du marché de l'électricité sur lequel vous allez rentrer puisque vous avez réalisé des investissements en matière de production. Serez-vous, là également, prêts en 2007 ?

Jean-François CIRELLI

Nous vendons aujourd'hui de l'électricité. Nous croyons aux bienfaits de l'ouverture des marchés à la concurrence. Il n'y a pas d'exemple où la concurrence n'apporte de bénéfices au consommateur. Des conditions sont bien évidemment nécessaires pour améliorer les services rendus au consommateur : un certain temps est nécessaire avant que la concurrence ne s'établisse réellement et les bénéfices s'en fassent ressentir, il est nécessaire de mettre de l'ordre dans le cadre tarifaire avant l'ouverture des marchés afin que les tarifs réglementés ne soient pas totalement déconnectés des prix du marché. Le marché du gaz est différent dans la mesure où les producteurs ne sont pas européens, ce qui rend nécessaire le recours aux contrats à long terme.

Nous avons aujourd'hui deux objectifs : d'une part être irréprochable en termes de concurrence sur nos réseaux et d'autre part d'améliorer nos offres, tant en électricité en faisant concurrence à EDF et à d'autres opérateurs, qu'en services associés à l'énergie et en offres pour nos publics les plus fragiles. Notre intérêt est de disposer des meilleures offres dans un cadre concurrentiel pour être demain aussi bons que nous le sommes aujourd'hui.

François-Michel GONNOT

Ce matin, nous avons reçu la visite d'un dirigeant de Gazprom, qui a adressé un bonjour au marché français. Cela ne vous inquiète-t-il pas trop ?

Jean-François CIRELLI

C'est le principe même de la concurrence : davantage d'opérateurs souhaitent pénétrer le marché français. Je me félicite lorsque je prends des positions en Roumanie ou en Slovaquie. D'autres fournisseurs veulent en faire de même dans notre pays et c'est tout à fait normal.

François-Michel GONNOT

Le rapport de la Commission européenne dénonce un manque de fluidité du marché du gaz, qui tient à la fois aux contrats à long terme et aux difficultés sur les réseaux et les interconnexions.

Jean-François CIRELLI

Il est évident que des difficultés demeurent notamment les conditions de transport de gaz ne sont pas harmonisées dans les différents pays européens. Il nous appartient de démontrer que nous pouvons être à la fois propriétaires des réseaux et commerçants. En particulier, nous devons être irréprochable sur l'accès à nos réseaux et dans nos pratiques dans le secteur concurrentiel. Je crois savoir qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune plainte de nos concurrents et de nos utilisateurs du réseau. Il est nécessaire de prendre en considération le fait que le monde change aussi pour nous, et que nous devons nous adapter.

François-Michel GONNOT

Merci Monsieur le Président. Je me tourne vers l'autre gazier, Monsieur Darricarrère. De la même façon, Total est-il prêt pour l'ouverture des marchés ?

Yves-Louis DARRICARRERE

Nous sommes effectivement prêts pour 2007, ce qui n'est pas difficile pour nous dans la mesure où cette étape ne représente pas véritablement un enjeu pour nous. Nous n'avons pas en effet l'intention de sortir de notre segment-cible, le secteur de la clientèle industrielle et commerciale. L'ouverture est donc déjà faite pour nous. Cela ne signifie toutefois pas que 2007 soit complètement un non événement pour nous : nous avons intérêt à ce que l'étape de 2007 se

déroule dans de bonnes conditions, et ce pour deux raisons. D'une part, nous sommes intéressés par le nombre de fournisseurs qu'il y aura pour la clientèle résidentielle, ces fournisseurs pouvant être des clients pour nous-mêmes. D'autre part, j'ai tendance à considérer que l'étape de 2007 se réalisera d'autant mieux que l'étape ouverte en 2004 aura été un succès.

François-Michel GONNOT

Formulez-vous la même réponse que Monsieur Cirelli sur l'environnement juridique : que demandez-vous pour réussir l'étape de 2007 ?

Yves-Louis DARRICARRERE

Si nous voulons que l'étape précédent 2007 – l'étape dans laquelle nous sommes – soit un succès en 2007, un certain nombre d'éléments doivent être améliorés. Il convient d'abord d'encourager l'exercice de l'éligibilité, qui connaît un certain nombre de freins, ce qui constitue selon moi le point principal ; ensuite d'encourager les investissements dans les infrastructures à la fois en leur assurant une rentabilité dans la durée et en s'assurant que les coûts administratifs de lancement ne soient pas trop élevés ; enfin, de faire en sorte que le fonctionnement au jour le jour des marchés soit favorable, en particulier aux nouveaux entrants.

François-Michel GONNOT

Je crois, Monsieur Benqué, qu'une analyse sensiblement identique des feins pourrait être effectuée pour le marché de l'électricité ?

Jean-Pierre BENQUE

Tout d'abord, un mot pour excuser Pierre Gadonneix qui n'est pas à cette tribune pour la simple et bonne raison qu'il est ce moment à Boston auprès d'investisseurs institutionnels.

Pour répondre à votre question je pense effectivement que les freins sont identiques. Et s'agissant de la préparation de l'ouverture du marché en 2007, le travail que nous menons à destination du marché de masse a déjà commencé et ce depuis 2004 !

François-Michel GONNOT

Les investisseurs institutionnels sont donc bien intéressés pas EDF, n'est-ce pas ?

Jean-Pierre BENQUE

Absolument, et les clients particuliers sont également intéressés puisque que nous aurons certainement plus de 4 millions de clients particuliers.

En termes de préparation, une clarification extrêmement importante a été réalisée avec le contrat de service public, qui précise les missions de service public et leur financement, indépendamment des recettes et du fonctionnement dans la sphère concurrentielle. L'expérience de 2004 nous a montré qu'il fallait être à la fois ambitieux et modeste dans la mesure où l'approche du marché suppose de la pédagogie en interne et en externe, ainsi que de la simplicité. Nous serons prêts au 1^{er} juillet 2007.

François-Michel GONNOT

Monsieur le Président Mestrallet, je vous adresse la même question. Il y a quinze jours, vous avez réuni la presse pour indiquer que le groupe Suez était prêt.

Gérard MESTRALLET

Nous serons prêts en juillet 2007 dans tous les pays d'Europe, ce qui a motivé l'opération sur Electrabel que nous venons de terminer. Notre dispositif opérationnel est maintenant parachevé, notre structure est à même de nous permettre d'attaquer les marchés où nous pourrions vendre du gaz et de l'électricité de façon profitable.

S'agissant de la France, je note une évolution du discours ambiant vers une certaine prudence à l'égard à l'ouverture des marchés, qui n'existait pas il y a deux ou trois ans. La raison principale en est la hausse des prix de l'électricité. Je ne pense toutefois pas que la solution soit de freiner l'ouverture des marchés. Les tarifs réglementés me paraissent signifier le contraire de l'ouverture des marchés. Si l'on souhaite une véritable concurrence, il faut faire disparaître les tarifs réglementés au moment où le marché considéré devient complètement libre.

François-Michel GONNOT

Vous êtes favorable à la suppression des tarifs réglementés au 1^{er} juillet 2007, n'est-ce pas ?

Gérard MESTRALLET

Absolument. L'ouverture des marchés a consisté, conformément à la directive transposée par le Parlement français, à progressivement élargir le périmètre des consommateurs éligibles jusqu'à ce qu'il soit total au 1^{er} juillet 2007. Cela signifie la disparition des tarifs réglementés. Par ailleurs, il existe d'autres freins à la non-ouverture des marchés, telle que la non-éligibilité des collectivités locales.

François-Michel GONNOT

Cette non-éligibilité est tout à fait temporaire. Elle vise à permettre au Parlement de réformer le Code des Marchés. Quant à la non-éligibilité automatique des nouveaux sites industriels prescrite par la loi, un terme a été fixé au 31 décembre 2007 par la loi elle-même.

Gérard MESTRALLET

L'ouverture des marchés et la dérégulation ne soulèvent pas uniquement la question des tarifs. Se pose également la question des structures de production, la séparation des activités régulées et non régulées. Je voudrais souligner à quel point le réseau RTE fonctionne bien, bien qu'il soit détenu à 100 % par EDF. Je n'ai jamais connu de situation où nous aurions été défavorisés par rapport aux autres opérateurs, et en particulier EDF.

François-Michel GONNOT

Monsieur le Président, qu'en est-il de vos projets sur la production, notamment en France ? Sur quoi repose cette stratégie et avez-vous la volonté de la mener à son terme ?

Gérard MESTRALLET

Notre approche stratégique consiste avant tout à être un producteur, à disposer de capacités de production compétitives à bas coût de production. C'est la raison pour laquelle notre parc de production en Europe comporte une part significative de nucléaire, une part significative d'hydroélectrique et une part significative de turbines à gaz à haut rendement. Nous voulons dimensionner notre futur parc essentiellement autour de ces trois filières technologiques. En France, nous souhaitons accroître nos capacités de production, nous étudions donc des projets de

construction de turbines à gaz à cycles combinés. A plus long terme, notre Conseil d'administration nous a mandatés pour doter le groupe Suez de capacités de production nucléaires de type EPR de troisième génération au sein de notre marché domestique européen, à savoir la France et le Benelux. Aujourd'hui, seule la France a autorisé la construction de centrales nucléaires de nouvelle génération. Cela peut se faire en partenariat avec EDF, à l'instar du partenariat instauré pour les installations de deuxième génération. Nous pouvons également imaginer un jour construire notre propre centrale nucléaire, en tant que leaders, en partenariat avec EDF ou d'autres partenaires.

François-Michel GONNOT

En termes de calendrier, vous accordez la priorité au gaz, n'est-ce pas ?

Gérard MESTRALLET

Les calendriers sont complètement déconnectés. A relativement court ou moyen terme seront construites les turbines à gaz. Nous sommes pour l'instant confrontés à deux handicaps spécifiquement français : d'une part, la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel – la TICGN – qui frappe les très importantes consommations de gaz des turbines pour produire l'électricité, et d'autre part une incertitude sur l'allocation de droits des missions. Le nucléaire est prévu sur le long terme.

François-Michel GONNOT

Merci Monsieur le Président. Monsieur Mahler, vous êtes le président de la FIEEC. Je suis très frappé par la volonté des opérateurs qui estiment qu'ils ont le devoir d'être prêts pour 2007, quelle que soit la volonté des politiques. Vous avez une approche assez originale sur la libéralisation, en estimant que

son résultat dépendra du comportement des uns et des autres.

Robert MAHLER

Je propose une approche consistant à préciser le sujet dont nous parlons. L'électricité est-elle un produit comme un autre ? Classiquement la compétition a également comme rôle de renouveler l'offre pour le client par l'innovation. Dans le cas de l'électricité, ce n'est pas le produit en tant que tel qui sera objet de la compétition pour l'innovation, mais la façon de le valoriser. La qualité du produit livré est un des facteurs de différenciation entre concurrents. En l'occurrence, la non qualité de l'électricité peut être dommageable pour de nombreuses activités, qu'elles soient domestiques, ce qui est la question pour 2007, ou industrielles. La qualité de l'électricité livrée dépend directement de celle des réseaux, qu'ils soient de transport ou de distribution, mais aux termes de la loi, la responsabilité sur la qualité reste, l'exclusivité des opérateurs historiques des réseaux. En tant qu'industriels manufacturiers de produits et systèmes pour la filière électrique, nous attirons votre attention sur le fait que l'innovation dans ces domaines ne peut se faire que par une réflexion conjointe entre un tissu d'entreprises et l'opérateur. Pour améliorer la prestation au client, quel type de relation perdurera, en termes d'innovation, entre les opérateurs des réseaux de transport et de distribution en situation de monopole et le tissu industriel?

Un deuxième aspect concerne la production. Les interconnexions ont été évoquées en termes de marchés, de fluidité des échanges et de possibilités d'échanges entre frontières. Je voudrais rappeler qu'elles permettent également de mutualiser les capacités de production installées et les réserves, permettant ainsi une plus grande efficacité du capital investi. L'inconvénient en termes de compétition est que, dans la mesure où la demande d'électricité est relativement prédictible, l'offre s'ajuste. Cet ajustement demande/offre est donc un facteur de

limitation de la compétition. Le coût des infrastructures justifie, au niveau macroéconomique, une telle approche mais l'ajustement physique de l'offre (le cas échéant planifiée par le régulateur) par rapport au besoin est une autre spécificité propre au marché de l'électricité. Une compétition entre opérateurs pourra tout de même s'engager sur l'efficacité de la production, et en terme d'impact sur l'environnement. Nous sommes face à une nouvelle inconnue, quelle va être la réaction et l'influence du consommateur sur les moyens de production de l'électron (énergie verte, nucléaire ...) ? Là, encore, il s'agit d'une approche totalement différente par rapport à d'autres marchés, le client consommateur ne se préoccupe guère des moyens mis en œuvre pour produire une automobile par exemple.

Le marché de l'électricité est donc bien spécifique et n'obéit pas aux mécanismes des marchés des biens et des services classiques.

François-Michel GONNOT

Messieurs les gaziers, vous avez dû réaliser des études sur ce fameux consommateur. A quoi sera-t-il sensible ? Au prix, à la qualité, à l'offre de service, à votre démarche environnementale ?

Yves-Louis DARRICARRERE

Les études que nous avons réalisées et que nous continuons de mener montrent que le consommateur est effectivement sensible à la gestion de sa facture. Il est de plus en plus convaincu que l'énergie est un bien rare. Le plus important pour le consommateur est sa capacité à maîtriser sa facture d'énergie. Si les mécanismes de gestion des certificats blancs restent simples, c'est-à-dire si les coûts de transaction sont largement inférieurs à la pénalité, je suis très optimiste sur le fait que l'ensemble des opérateurs profiteront de cette

opportunité de service pour mêler fourniture d'énergie et fourniture de service.

François-Michel GONNOT

Monsieur Mestrallet, avez-vous une idée de la façon dont pourrait se comporter le consommateur face aux propositions qui lui seront faites ?

Gérard MESTRALLET

Je peux témoigner de ce que nous avons observé en Flandre, dont le marché est totalement ouvert depuis juillet 2004, y compris pour le consommateur final. Nous constatons effectivement que le premier critère est la facture. Assez curieusement, les particuliers ne sont pas insensibles à la qualité de l'énergie lorsqu'elle est qualifiée d'énergie verte. Sur le marché français des grands consommateurs, nous avons considéré que trois critères étaient importants. Il s'agit en premier lieu de la facture. La qualité de l'électricité constitue le deuxième facteur, avec notamment « Alp Energie 25 », notre produit de base dont nous garantissons 25 % d'énergie d'origine renouvelable. Les entreprises ne sont pas insensibles à ce critère, dans la mesure où, lorsqu'elles sont cotées, leur rapport annuel doit faire état de leurs actions en faveur du développement durable. Enfin, les services constituent le troisième facteur, en particulier les services visant à aider nos clients à optimiser leur consommation énergétique.

François-Michel GONNOT

Monsieur Antolini, l'énergie verte constituera-t-elle un argument de vente important ? N'est-ce pas la chance des énergies renouvelables ?

André ANTOLINI

Je suis toujours surpris que le consommateur vertueux paie plus cher que celui qui ne l'est pas. Je laisse à la réflexion des producteurs d'énergie estampillée verte le fait qu'ils la vendent plus chère que celle qui ne l'est pas.

François-Michel GONNOT

Peut-être est-elle tout simplement plus chère à la production.

André ANTOLINI

Ce n'est pas certain. Il existe une énergie verte installée qui a des vertus éminentes : l'hydraulique, notamment de barrage, qui peut être stockée. Les politiques énergétiques prétendent toutefois développer des énergies renouvelables nouvelles et je ne souhaite pas qu'une confusion soit créée dans l'esprit du consommateur entre une énergie verte que chacun a le droit de proposer et une entreprise développant de nouvelles énergies renouvelables.

Je me placerai du point de vue du consommateur et pour rassurer Madame Lebrun, je dirais d'une part que l'UFC-Que Choisir a encore de beaux jours devant elle, dans la mesure où l'offre des opérateurs ne se simplifie pas. 99 % de nos concitoyens affirment vouloir le développement des énergies renouvelables et beaucoup souhaitent les utiliser chez eux. Vous savez sans doute que le chauffage domestique au bois se développe de façon importante en France, tandis que le chauffage solaire a doublé sa production en 2005. Aujourd'hui, les consommateurs français se posent donc la question de leur consommation de toutes les formes d'énergie. Le consommateur se posera la question de la maîtrise de sa demande mais aussi de savoir s'il ne peut pas produire chez lui une partie de l'énergie qu'il consomme. Je me demande si les grands opérateurs ne devront pas inclure dans leur offre, non seulement une énergie « sourcée » verte,

mais également une offre plus complexe dans laquelle un service sera proposé qui inclura de nouvelles formes de production d'énergie.

Au cours des derniers mois, j'ai vu quatre campagnes de publicité de quatre grands opérateurs du secteur de l'énergie – Areva, Total, General Electric et EDF – qui ont tous choisi, pour une part très importante dans leur communication, l'emblème d'une éolienne. Je pense que des études de marché ont été faites qui ont révélé cette demande des consommateurs.

Ma réponse consiste à dire que l'ouverture du marché est une chance supplémentaire de prendre en compte les attentes des consommateurs, qui sont le souci de la maîtrise des coûts et la diversification des sources d'énergie, ce qui implique le développement des énergies renouvelables.

François-Michel GONNOT

Merci Monsieur le Président.

Monsieur François Brottes, vous êtes l'un des responsables des questions énergétiques au Parti socialiste. J'aimerais connaître le sentiment de votre formation sur l'étape de 2007 .

François BROTTES

J'exprimerai surtout en mon nom personnel, même si j'exerce quelques responsabilités au sein du groupe socialiste. Je comprends la position du Président Mestrallet qui défend la concurrence, je comprends également le consommateur qui, à l'image d'un papetier de ma circonscription, après être sorti du tarif réglementé, aimerait y revenir. Je comprends le ménage qui, demain, ne comprendra plus les offres proposées. Des angoisses sont effectivement au rendez-vous de cette ouverture et face à cela, que fait le législateur, censé s'occuper de l'intérêt général ? Suite aux propos du

Président Mestrallet, nous pouvons nous poser la question de savoir si le système fonctionnait si mal que ça, qu'il faille totalement changer les choses. J'admets qu'il n'y a aucune raison que nos entreprises monopolistiques prennent des parts de marché à l'extérieur sans que nous acceptions nous-mêmes la réciprocité. Personnellement, je ne pense pas que nous puissions mélanger les genres : une entreprise est soit publique soit privée.

Les marchés de l'énergie et de l'eau sont très captifs car 100% des acteurs les utilisent, et ont de surcroît un impact sur l'environnement selon la manière dont ils sont utilisés. Ces sujets ne peuvent donc être traités comme les autres. Le législateur doit se poser la question de la gestion de ces secteurs, de leur régulation et leur réglementation pour garantir que ces biens fondamentaux resteront accessibles à tous. Face à une situation de crise, notamment de désindustrialisation du pays, peut-être faudra-t-il prendre des dispositions qui ressemblent à des mesures de protection. Le fait de placer un régulateur national dans un marché européen n'est pas cohérent. Si les régulateurs se préoccupent essentiellement des relations entre les nouveaux entrants et les opérateurs historiques, en se souciant peu du consommateur, cela pose problème. En effet, cette démarche a pour objectif de permettre aux habitants de mieux vivre. Je pense que la majorité parlementaire a eu raison de prendre le temps pour les collectivités. Je tiens également à préciser aux nouveaux entrants que les collectivités sont des opérateurs historiques de l'énergie, sans qui le réseau de distribution ne serait peut-être pas en place.

Pour être constructif, faut-il complètement supprimer les tarifs réglementés ? Je pense qu'il faut être extrêmement prudent. Le secteur de l'énergie compte divers métiers – la production, le transport, la distribution, le service – et je comprends qu'à tous les étages de ces métiers, la problématique soit différente. La notion de tarif réglementé doit-elle porter sur la totalité du sujet ou faut-il s'intéresser à l'un des métiers évoqués en décidant au cas par cas ce qui doit être réglementé et ce qui doit être laissé en concurrence ?

Je pense que nous sommes dans une situation où il est urgent de faire une étude d'impact. Je suis très choqué que la Commission européenne ne réalise jamais d'études d'impact sur ce qui adviendra une fois que telle ou telle vanne sera ouverte, ce qui est un vrai problème. Madame Fontaine nous avait indiqué qu'un bilan serait réalisé en 2006 avant toute chose, et nous attendons des éclaircissements sur ce point. J'ai demandé que le président de la CRE soit auditionné à l'Assemblée nationale, et nous attendons toujours cette audition. Nous devons mieux réfléchir ensemble autrement qu'en se disant qu'il faut agir vite pour ne pas décourager les investissements.

Je pense à cet égard que dès l'instant où les entreprises ont investi des sommes importantes dans des *process*, des équipements, il est logique de ne pas changer les règles du jeu pour maintenir plus de visibilité économique dans leurs projets. Pour autant, en matière de services, certains opérateurs sont des prédateurs : ils n'investissent pas et empiètent sur le marché des autres acteurs. Les régulateurs doivent donc réfléchir sur le point d'ouvrir le marché, mais pas dans n'importe quelles conditions. Lorsqu'il s'agit d'énergie, cela peut être très grave car il y va également de la sécurité publique.

François-Michel GONNOT

Merci, François Brottes de votre intervention. Le mot de la fin est à Serge Poignant, pour nous exposer les questions que l'on se pose au sein de l'UMP.

Serge POIGNANT

Il a été indiqué tout au long de cette journée qu'il s'agissait de faire un rapport efficacité-coûts, ce qui, je crois, est fondamental. Il s'agit de l'efficacité globale, en termes d'approvisionnement, de diversification énergétique. Je voudrais rappeler que la loi de juillet 2005 positionnait bien

un certain nombre de données sur la politique d'orientation énergétique de la France : la sécurité d'approvisionnement ; les prix compétitifs qui comprennent des données relatives qui sont l'efficacité et l'apport des énergies vertes et diversifiées, et l'augmentation pas nécessairement due à la concurrence ; la préservation de la santé et de l'environnement ; garantir la cohésion sociale et du territoire. La loi affirme un certain nombre de principes, dont la conservation d'un dispositif de contrôle des acteurs et d'obligations de service public.

Monsieur Cirelli a plaidé pour des tarifs réglementés non déconnectés des prix du marché, opinion que je partage. Les impératifs fixés par la loi sont au-delà de l'ouverture elle-même. Cette position sera à nouveau étudiée par le groupe de travail qui sera mis en place par François-Michel Gonnot, et réaffirmée par une loi. Ces questions devront être traitées rapidement, avant les échéances de 2007.

A la lumière de tout ce que j'ai pu entendre dans la journée, je pense que chacun s'accorde à dire que l'ouverture des marchés représente une opportunité pour les fournisseurs, les consommateurs avec toutefois davantage d'interrogations, en termes d'efficacité, de réflexion sur la facture d'énergie, de maîtrise de l'énergie, de protection de l'environnement et de responsabilité. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faille lever les freins. Le groupe de travail aura pour but de discuter, mesurer tous les éléments par rapport à 2007 et aller vers une véritable pédagogie, ce qui me semble essentiel, et permettra d'apporter des réponses aux questions posées sous forme de risques.

François BROTTES

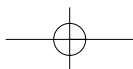
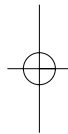
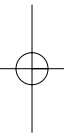
S'agissant de l'énergie verte, je ne suis pas technicien mais je crois comprendre que nous ne savons pas garantir la traçabilité sur un réseau de l'énergie véhiculée. Il faut donc adopter une grande prudence dans la mesure où des consommateurs pourront un jour en contester le bien-fondé. D'autant que si chacun contribue aux charges de service

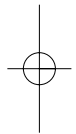
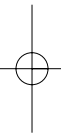
public de l'électricité, y compris au fait que l'on puisse avoir des obligations d'achat pour favoriser les nouvelles énergies, nous pourrions presque dire que chacun, dès l'instant où il vend de l'énergie, contribue à la génération d'énergie verte. Les consommateurs, dès l'instant où nous leur vendons de l'énergie verte, sont convaincus que l'électricité de leur foyer provient d'une énergie éolienne ou autre.

François-Michel GONNOT

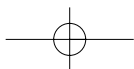
Il ne me reste qu'à vous remercier d'avoir participé à cette table ronde. Je remercie également tous ceux qui ont défilé à la tribune tout au long de la journée. Je voudrais également remercier les partenaires de ce colloque, à savoir le Bulletin de l'Industrie Pétrolière (BIP) et Enerpresse, qui ont apporté une contribution importante au succès de cette journée. Vous avez bien compris que ce colloque était un premier moment. Le Directeur du cabinet du Ministre délégué à l'Industrie nous a officiellement annoncé que le gouvernement allait entamer, à travers un groupe de travail, le bilan de l'ouverture des marchés. Ce bilan avait été demandé par la France au sommet de Barcelone et a été mis en route par la Commission européenne. La France doit effectuer ce bilan, ne serait-ce que parce qu'il est indispensable de préparer l'étape suivante dans les meilleures conditions possibles, celle de l'ouverture totale du marché. Même si la loi n'est pas indispensable, la directive étant d'effet direct, la France estime qu'il faudra repasser devant le Parlement pour valider l'étape de 2007. Le travail que nous allons poursuivre sera un travail de dialogue pour trouver des solutions avec un souci de bien remettre les fondamentaux. Le fondamental est que les consommateurs sont au cœur du système. L'ouverture doit avoir pour eux des effets positifs et être comprise par tous, ce qui nécessite de la pédagogie et un minimum de consensus entre les uns et les autres. C'est à travers le bilan, ce travail de réflexion et l'élaboration du projet de loi que nous devons définir les bases de ce consensus.

Je vous remercie de votre assiduité, et je vous donne rendez-vous prochainement.





Prix : 25 € T.T.C.





L'organisation de ce colloque et l'édition de cet ouvrage
ont été assurées par :

DECISION
Etudes Conseil

Espace Hamelin – 17 rue Hamelin – 75116 PARIS
tél. : 01 45 05 70 13
www.decision-consult.com

